



# Citoyenneté et Immigration Canada

## Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant  
le 31 mars 1998

Canada

## **Présentation amélioré des rapports au Parlement**

### **Document pilote**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1998

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/32-1998

ISBN 0-660-60697-6



## Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 80 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1998, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans la *Partie III du Budget principal des dépenses* ou le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1997-1998. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats*.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Secteur de la planification, du rendement et des rapports  
Secrétariat du Conseil du Trésor  
L'Esplanade Laurier  
Ottawa (Ontario) Canada  
K1A 0R5  
Téléphone : (613) 957-7042  
Télécopieur : (613) 957-7044

# Citoyenneté et Immigration Canada

## Rapport ministériel sur le rendement

Pour la période s'étant terminée

le 31 mars 1998



Approuvé par

A handwritten signature in black ink, reading "Lucienne Robillard". The signature is fluid and cursive.

---

L'honorable Lucienne Robillard  
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration



# Table des matières

<b>Partie I : Message de la Ministre</b> .....	<b>3</b>
Tableau des résultats clés prévus .....	5
<b>Partie II : Aperçu du Ministère</b> .....	<b>7</b>
Mandat et mission .....	7
Environnement opérationnel .....	7
Rôle du Ministère dans l'administration fédérale et partenaires de CIC dans la prestation de services au Canada .....	7
Objectifs .....	9
Défis .....	9
Organisation du Ministère .....	9
Descriptions des secteurs d'activités .....	9
Organigramme pour 1997-1998 .....	11
<b>Partie III : Rendement du Ministère</b> .....	<b>13</b>
Attentes en matière de rendement et réalisations .....	13
Réalizations en matière de rendement pour l'ensemble du Ministère .....	13
Rendement par secteur d'activité .....	16
1. Maximiser les avantages des migrations internationales .....	16
2. Maintenir la tradition humanitaire du Canada .....	19
3. Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants .....	22
4. Gérer l'accès au Canada .....	26
5. Fournir des services ministériels .....	30
<b>Partie IV : Rendement sur le plan financier</b> .....	<b>35</b>
Aperçu du rendement sur le plan financier .....	35
1. Sommaire des crédits approuvés .....	36
2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, selon les secteurs d'activités, pour 1997-1998 .....	37
3. Comparaison chronologique des montants prévus par rapport aux dépenses réelles .....	38
4. Concordance des dépenses - Anciennes et nouvelles affectations des ressources .....	39
5. Besoins en ressources selon le secteur organisationnel et le secteur d'activité .....	40
6. Recettes par rapport aux crédits .....	40
7. Recettes versées au Trésor, par secteur d'activité .....	41
8. Paiements statutaires .....	41
9. Paiements de transfert, par secteur d'activité .....	42
10. Dépenses en capital, par secteur d'activité .....	42
11. Projets d'immobilisations, par secteur d'activité .....	43
12. État des grands projets de l'État .....	43
13. Prêts, investissements et avances .....	43
14. États financiers du fonds renouvelable .....	44
15. Passif éventuel .....	44

<b>Partie V : Rapport d'ensemble</b> .....	<b>45</b>
Stratégie de développement durable .....	45
Mesures réglementaires .....	47
<b>Partie VI : Autres renseignements</b> .....	<b>49</b>
Pour obtenir des renseignements et connaître le site Web .....	49
Lois et règlements connexes relevant du Ministère .....	50
Liste des rapports annuels exigés par la loi et autres rapports du Ministère .....	51
<b>Liste des tableaux</b>	
Tableau 1 – Partenaires dans la prestation de services et domaines de collaboration .....	8
Figure 1 – Organigramme pour 1997-1998 .....	11
Tableau 2 – Immigrants admis selon la catégorie, 1995-1997 .....	17
Tableau 3 – Répartition des immigrants admis de la composante économique, 1995-1997 ..	17
Tableau 4 – Étudiants étrangers munis d'autorisations valides, 1995-1997 .....	18
Tableau 5 – Visas de visiteur délivrés, 1996-1997 .....	19
Tableau 6 – Autorisations d'emploi .....	19
Tableau 7 – Total des réfugiés ayant obtenu l'établissement, selon la catégorie .....	20
Tableau 8 – Programmes d'établissement, dépenses de 1995-1996 à 1997-1998 .....	23
Tableau 9 – Certificats de citoyenneté et preuves de citoyenneté délivrés, 1993-1997 .....	24
Tableau 10 – Nombre total de personnes renvoyées du Canada, 1995-1997 .....	27
Tableau 11 - Renvois par genre de mesure de renvoi, en 1997 .....	27
Tableau 12 – Frais de détention, 1995-1998 .....	29
Tableau 13 – Nombre d'employés de CIC, 1996-1998 .....	31
Tableau 14 – Demandes d'accès à l'information, 1996-1997 – 1997-1998 .....	33
Tableau 15 – Demandes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, 1996-1997 — 1997-1998 .....	33

# Partie I : Message de la Ministre

J'ai le plaisir de présenter au Parlement le Rapport sur le rendement de Citoyenneté et Immigration Canada pour 1997-1998. Ce document constitue une excellente occasion de revoir les réalisations du Ministère durant l'année écoulée. Je pense que nous avons progressé de façon notable sur différents points : nous sommes en bonne voie en ce qui concerne la révision de la législation lancée l'an dernier, nous avons renforcé nos partenariats et nous avons amélioré les modalités de prestation de nos services. Les réalisations accomplies au cours de l'année passée nous fourniront une base solide sur laquelle nous pourrons nous appuyer pour relever les défis du siècle prochain.

En particulier, je suis fière des progrès accomplis par le Ministère dans le cadre de la révision globale de la législation en matière d'immigration et de citoyenneté. Le rapport du Groupe consultatif sur la révision de la législation, intitulé *Au-delà des chiffres — L'immigration de demain au Canada*, a été publié en décembre 1997. Au cours des mois qui ont suivi, de vastes consultations sur ce document ont été menées dans tout le Canada. Les recommandations du Groupe et les points de vue exprimés lors des consultations contribueront à l'adoption par le Ministère de modifications visant à simplifier et à rendre plus transparents et efficaces les lois et les règlements afin de mieux servir les intérêts du Canada à l'aube du 21<sup>e</sup> siècle.

Au cours de l'année considérée, le Ministère a progressé considérablement dans ses efforts pour conclure de nouveaux accords en matière d'immigration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces. Une nouvelle entente de coopération bilatérale a été conclue avec la Saskatchewan en mars

1998. D'autres accords ont été signés plus récemment avec la Colombie-Britannique (en mai 1998) et le Manitoba (en juin 1998). Ces accords témoignent de la volonté du gouvernement fédéral et des provinces de coopérer en vue d'améliorer le système d'immigration.

En 1997-1998, les programmes du Ministère ont contribué de façon importante à l'essor économique et au développement de la société canadienne, en facilitant l'entrée au Canada de plus d'un million de visiteurs, d'étudiants et de travailleurs temporaires. En outre, CIC a admis environ 216 000 immigrants et réfugiés, qui eux aussi devraient apporter une contribution appréciable au développement économique et social de notre pays. Près de soixante pour cent des immigrants appartenaient à la composante économique, c'est-à-dire qu'il s'agissait de personnes sélectionnées en fonction de leurs compétences et de leurs aptitudes.

Parallèlement, le Ministère a contribué à promouvoir l'attachement au Canada parmi les citoyens et les nouveaux arrivants grâce à divers programmes innovateurs. De concert avec le secteur public et le secteur privé, CIC a organisé des cérémonies spéciales et des expositions pour commémorer le 50<sup>e</sup> anniversaire de la citoyenneté canadienne. À cette occasion, CIC a également établi un nouveau site sur Internet ([www.citzine.ca](http://www.citzine.ca)) pour stimuler la discussion entre les jeunes sur les valeurs, les droits et les responsabilités que partagent tous les citoyens canadiens.

En 1997-1998, le Ministère a amélioré sa capacité à assurer la sécurité publique et le respect de la législation canadienne en matière d'immigration. L'année dernière, quelque 1 500 criminels étrangers et 4 800 demandeurs du statut de réfugié déboutés ont été renvoyés du Canada, ce qui représente une hausse de

36,5 % par rapport au nombre de personnes renvoyées en 1996. En outre, nous avons pris des mesures pour régler de façon plus efficace le cas des personnes soupçonnées de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité. Depuis le début des années 1990, quelque 80 criminels de guerre impliqués dans des conflits contemporains ont été renvoyés du Canada, soit un chiffre record qui se compare très favorablement au nombre de renvois effectués par d'autres pays qui accueillent des immigrants.

Au moment où nous entrons dans une époque de mondialisation des problèmes et des défis, il est clair que le Canada ne peut régler à lui seul les problèmes de migration illégale. Durant l'année écoulée, le Ministère a joué un rôle actif dans le cadre des efforts internationaux

visant à régler ces problèmes, surtout en ce qui concerne le trafic de personnes. En 1997, CIC a également fait des pas importants en vue de l'élaboration d'un cadre stratégique de coopération entre le Canada et les États-Unis pour la gestion de la frontière commune entre nos deux pays.

Les réalisations de CIC en 1997-1998 sont le fruit du dévouement et du professionnalisme des 4 000 employés du Ministère, en poste au Canada et à l'étranger, qui ont dû faire plus avec moins de ressources. Étant donné la motivation et le dévouement dont a fait preuve le personnel de CIC au cours de l'année passée, je suis certaine que le Ministère sera prêt à relever les défis du siècle prochain.

## Tableau des résultats clés prévus

Au cours de l'exercice 1997-1998, CIC a réussi à atteindre, et dans bien des cas à dépasser, les résultats clés prévus. On en trouvera la preuve essentiellement dans la Partie III du présent rapport, aux pages indiquées ci-dessous :

RÉSULTATS CLÉS PRÉVUS		
Pour assurer aux Canadiens :	Les stratégies de CIC se traduisent par :	Ces réalisations sont indiquées dans la Partie III :
<b>Des avantages sociaux et économiques optimaux procurés par le mouvement des personnes à l'échelle de la planète</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'atteinte des niveaux d'immigration prévus;</li> <li>• la réunion de familles d'immigrants parrainés par des Canadiens;</li> <li>• la sélection des gens d'affaires, y compris les investisseurs;</li> <li>• la sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché canadien du travail;</li> <li>• la présence au Canada de visiteurs, d'étudiants étrangers et de travailleurs temporaires stimulant la demande de biens et de services;</li> </ul>	<p>p. 16 p. 17</p> <p>p. 16</p> <p>p. 16</p> <p>p. 18</p>
<b>Une protection accrue offerte aux réfugiés et aux autres personnes ayant besoin d'être réinstallées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'atteinte des objectifs fixés en ce qui concerne les réfugiés pris en charge par le gouvernement ou parrainés par le secteur privé;</li> <li>• la négociation d'ententes de parrainage entre le gouvernement du Canada et des organismes du secteur privé en vue de la réinstallation de réfugiés au Canada;</li> <li>• l'influence exercée par le Canada sur des initiatives internationales visant à protéger des réfugiés;</li> <li>• l'existence de rapports efficaces et efficients entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et Citoyenneté et Immigration Canada;</li> </ul>	<p>p. 20</p> <p>p. 20</p> <p>p. 21</p> <p>p. 21</p>
<b>Une aide pour l'adaptation et l'établissement des nouveaux arrivants ainsi que pour leur intégration à la société canadienne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne;</li> <li>• les progrès réalisés dans l'adoption de dispositions visant à améliorer la prestation des services d'établissement;</li> <li>• l'acceptation de la participation à part entière à la société canadienne pour les résidents permanents qui demandent et obtiennent la citoyenneté canadienne;</li> <li>• la promotion et la compréhension efficaces des questions de citoyenneté et d'intégration;</li> </ul>	<p>p. 22</p> <p>p. 22</p> <p>p. 24</p> <p>p. 25</p>
<b>La gestion de l'accès au Canada en appliquant, en matière d'exécution de la loi, une stratégie juste et efficace</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les activités du Ministère contribuant à la protection et à la sécurité de la société canadienne;</li> <li>• l'interception des personnes cherchant à se rendre au Canada sans être munies des documents voulus;</li> <li>• l'identification et, si nécessaire, la détention des contrevenants à la <i>Loi sur l'immigration</i>;</li> <li>• le renvoi des personnes non admissibles, surtout de celles qui présentent une menace pour la société canadienne.</li> </ul>	<p>p. 26</p> <p>p. 26</p> <p>p. 29</p> <p>p. 26</p>



# Partie II : Aperçu du Ministère

## Mandat et mission

Aux termes de l'article 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, le Parlement et les assemblées législatives des provinces partagent le pouvoir législatif en matière d'immigration, la législation fédérale ayant la prépondérance en cas de conflit. Le paragraphe 91(25) de la même loi confère également au Parlement la compétence exclusive en ce qui concerne la « naturalisation et les étrangers ».

Le 23 juin 1994, le Parlement créait le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (en vertu de la *Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration*) et confiait à son ministre les pouvoirs et fonctions concernant la législation en matière de citoyenneté et d'immigration. Le Parlement a confié à Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) la responsabilité de l'application de la *Loi sur la citoyenneté* ainsi que de la *Loi sur l'immigration*. CIC est également chargé d'appliquer les règlements adoptés en vertu de ces lois, y compris le *Règlement sur la citoyenneté, 1995*, le *Règlement sur les droits exigibles – Loi sur l'immigration* et le *Règlement sur l'immigration, 1978*.

La mission de Citoyenneté et Immigration Canada est de bâtir un Canada plus fort en :

- tirant le plus grand profit possible du mouvement des personnes à l'échelle de la planète;
- protégeant les réfugiés au pays et à l'étranger;
- définissant l'appartenance à la société canadienne;
- gérant l'accès au Canada.

## Environnement opérationnel

### Rôle du Ministère dans l'administration fédérale et partenaires de CIC dans la prestation de services au Canada

Les politiques et les programmes de CIC sont exécutés dans diverses régions du Canada et du monde. Les activités du Ministère appuient la mission de l'ensemble du gouvernement de bâtir un Canada plus fort et de fournir d'importants avantages économiques et sociaux aux canadiens. Par exemple, les immigrants apportent des connaissances, une expérience et des aptitudes au Canada et, quand ils deviennent citoyens, ils enrichissent le tissu social de l'avenir.

CIC travaille en étroite collaboration avec des partenaires clés au Canada sur des questions ayant trait aux secteurs de l'économie et de la politique sociale. Voici des exemples importants de collaboration entre CIC et ses partenaires dans la prestation de services :

**Tableau 1 – Partenaires dans la prestation de services et domaines de collaboration**

Résultat clé	Partenaire (prestation de services)	Domaine de collaboration
Des avantages sociaux et économiques maximaux procurés par le mouvement des personnes à l'échelle de la planète	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAÉCI)</li> <li>Développement des ressources humaines Canada</li> <li>Gouvernements provinciaux et territoriaux</li> <li>Développement des ressources humaines Canada, Conseil des ressources humaines dans l'industrie du logiciel et Industrie Canada</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroître le nombre d'étudiants étrangers admis au Canada et faciliter l'admission des personnes voyageant par affaires</li> <li>Faciliter l'entrée des personnes dont l'admission sera bénéfique à l'économie du Canada</li> <li>Mieux gérer les programmes d'immigration et accroître les avantages économiques et sociaux de l'immigration</li> <li>Exécuter le projet pilote des travailleurs dans le domaine du développement de logiciels et, par le fait même, pallier la pénurie de travailleurs qualifiés dans ce domaine au Canada (voir fait saillant, p. 19)</li> </ul>
Une protection accrue offerte aux réfugiés et aux autres personnes ayant besoin d'être réinstallées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commission de l'immigration et du statut de réfugié</li> <li>MAÉCI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer une méthode plus efficace de traitement des cas et améliorer la méthode utilisée pour recueillir des données afin que nous puissions suivre de près les cas tout au long du processus de détermination du statut de réfugié</li> <li>Offrir une protection à ceux qui en ont besoin et gérer les relations du Canada avec le HCR</li> </ul>
Une adaptation et un établissement des nouveaux arrivants ainsi que leur intégration à la société canadienne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Provinces, municipalités et groupes communautaires</li> <li>Patrimoine canadien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aider les nouveaux arrivants à s'adapter et à s'intégrer à la société canadienne; restructurer les services d'aide à l'établissement</li> <li>Favoriser la compréhension des valeurs de la citoyenneté canadienne</li> </ul>
La gestion de l'accès au Canada en appliquant, en matière d'exécution de la loi, une stratégie juste et efficace	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de la Justice et ministre du Solliciteur général</li> <li>MAÉCI, ministère de la Justice, ministère du Solliciteur général et Revenu Canada</li> <li>Revenu Canada</li> <li>Gendarmerie royale du Canada (GRC)</li> <li>Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), GRC et forces policières provinciales et municipales</li> <li>Revenu Canada, GRC et procureurs de la Couronne provinciaux</li> <li>Santé Canada</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre sur pied un programme complet sur les crimes de guerre en vue de régler le cas de personnes soupçonnées de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité pendant la Seconde Guerre mondiale ou encore de crimes de guerre contemporains</li> <li>Lutter contre le trafic d'étrangers</li> <li>Gérer l'accès au Canada aux points d'entrée et lors du premier interrogatoire aux points d'entrée</li> <li>Aider au renvoi de personnes du Canada</li> <li>Renvoyer ou refuser d'admettre toute personne non admissible et échanger de l'information et des connaissances concernant le crime organisé</li> <li>Échanger de l'information et accroître la collaboration en ce qui a trait aux investigations et aux poursuites en matière de fraude dans le cadre du programme d'immigration des gens d'affaires</li> <li>Renforcer le processus de surveillance médicale pour les arrivants ayant des maladies non évolutives ou non infectieuses</li> </ul>

## Objectifs

Les objectifs du programme sont de faire en sorte que les personnes qui entrent au Canada et qui font ensuite partie de la société canadienne contribuent aux intérêts économiques et sociaux du Canada, et que la santé et la sécurité des Canadiens soient préservées. Les politiques et les programmes de citoyenneté et d'immigration doivent être gérés en fonction des besoins et des capacités du Canada ainsi que de ses responsabilités et engagements internationaux.

## Défis

Voici les importants défis, à l'interne et à l'externe, que doit relever le Ministère actuellement :

- veiller au respect du programme tout en tenant compte des contraintes sur le plan des ressources financières et des ressources humaines (voir p. 13);
- gérer les risques liés à la mondialisation, notamment la migration clandestine, le crime organisé et le terrorisme (voir p. 26);
- relever les défis que présente l'économie fondée sur le savoir (voir p. 16);
- moderniser les systèmes de gestion et de technologies de l'information du Ministère (voir p. 31);
- offrir de la formation continue au personnel afin qu'il soit en mesure de travailler dans le nouvel environnement (voir p. 30);
- rendre les applications et le matériel conformes aux exigences de l'an 2000 (voir p. 31).

## Organisation du Ministère

### Descriptions des secteurs d'activités

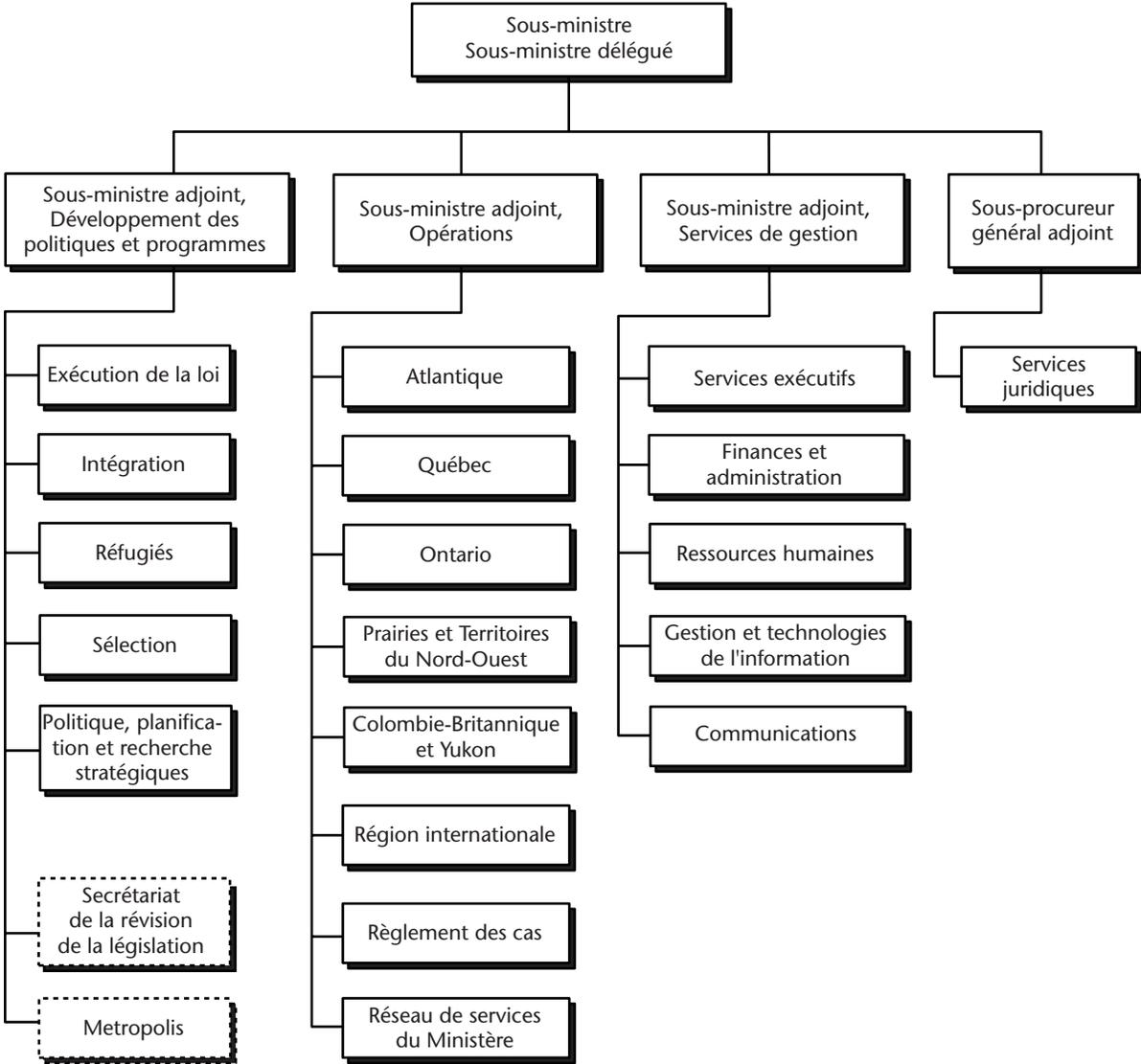
Les activités de Citoyenneté et Immigration Canada sont réparties entre cinq secteurs d'activités axés sur les résultats, dont les objectifs respectifs correspondent à la mission du Ministère. Chaque secteur d'activité fournit d'importants avantages aux Canadiens et s'adresse à divers clients et intervenants.

Les cinq secteurs d'activités de CIC correspondent à l'ensemble des questions que le Ministère est appelé à traiter en matière de politiques et de programmes, et ce depuis la sélection initiale des immigrants et des réfugiés jusqu'à l'attribution de la citoyenneté. Les décisions prises dans un secteur d'activité influent sur les décisions prises dans les autres. De plus, les secteurs d'activités I à IV sont exécutés par l'entremise de six bureaux régionaux au Canada et à l'étranger. En 1997, la structure de la haute direction a été réorganisée en trois grands secteurs, soit Développement des politiques et programmes, Opérations et Services de gestion, sous la responsabilité directe de trois sous-ministres adjoints.

Le secteur du Développement des politiques et des programmes compte quatre directions générales correspondant à des secteurs de service — Sélection, Réfugiés, Intégration et Exécution de la loi — qui sont chargées de l'élaboration des politiques et de la conception des programmes pour les secteurs d'activités I à IV (avec l'appui de la Direction générale de la politique, de la planification et de la recherche stratégiques). Le secteur des Opérations englobe la Région internationale, le Réseau de services du Ministère (qui gère les services de traitement centralisés au Canada), les bureaux régionaux au Canada (soit la Région du Québec, la Région de l'Ontario et la Région de la Colombie-Britannique/Yukon, auxquelles se sont ajoutées, à la suite de la restructuration de 1997, deux régions distinctes : la Région de l'Atlantique et la Région des Prairies/T.N.-O.) et, enfin, la Direction générale du règlement des cas. Le secteur des Services de gestion est composé des directions générales suivantes : Services exécutifs, Communications, Gestion et technologies de l'information, Finances et administration et Ressources humaines.

Secteur d'activité	Objectif	Clients/Intervenants
<b>I. Maximiser les avantages offerts par les migrations internationales</b>	Tirer le plus grand profit possible, sur le plan social et économique, du mouvement de personnes à l'échelle mondiale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Canadiens réunis avec leurs proches parents</li> <li>• Employeurs, travailleurs, organismes professionnels et groupes d'intérêts canadiens</li> <li>• Établissements d'enseignement canadiens</li> <li>• Autres ministères et organismes du gouvernement du Canada</li> <li>• Gouvernements et organismes provinciaux et administrations et organismes municipaux</li> <li>• Industrie touristique</li> <li>• Personnes demandant à être admises de façon permanente ou temporaire au Canada</li> <li>• Autres pays et organismes internationaux</li> <li>• Fournisseurs canadiens de biens et de services</li> </ul>
<b>II. Maintenir la tradition humanitaire du Canada</b>	Protéger les réfugiés et les personnes ayant besoin d'une aide humanitaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfugiés et autres personnes ayant besoin d'une aide humanitaire</li> <li>• Autres ministères et organismes du gouvernement du Canada</li> <li>• Organismes non gouvernementaux</li> <li>• Communauté internationale</li> </ul>
<b>III. Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants</b>	Définir l'appartenance à la société canadienne, revaloriser le rôle de la citoyenneté canadienne, et soutenir l'adaptation, l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouveaux arrivants au Canada</li> <li>• Organismes ethnoculturels et fournisseurs de services d'aide à l'établissement</li> <li>• Partenaires du secteur privé</li> <li>• Gouvernements et organismes provinciaux et administrations et organismes municipaux</li> <li>• Autres ministères et organismes du gouvernement du Canada</li> </ul>
<b>IV. Gérer l'accès au Canada</b>	Favoriser le respect des programmes du Canada concernant la citoyenneté, l'immigration et les réfugiés, et assurer la protection, la sécurité et le bien-être des Canadiens.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenaires à l'étranger et au Canada travaillant en collaboration avec le Ministère contre le crime et le terrorisme</li> <li>• Partenaires du secteur privé</li> <li>• Autres ministères et organismes du gouvernement du Canada</li> </ul>
<b>V. Offrir des services ministériels</b>	Favoriser l'efficacité de l'organisation et aider le Ministère à s'adapter à un milieu en évolution, en gérant les ressources humaines et financières, les systèmes des technologies et de l'information, les affaires parlementaires et les affaires publiques, ainsi que le secteur de la politique, de la planification et de la recherche ministériel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Députés et particuliers canadiens</li> <li>• Gouvernements provinciaux et administrations municipales</li> <li>• Universitaires et chercheurs</li> <li>• Ministres, autres ministères et organismes du gouvernement du Canada, notamment des organismes centraux</li> <li>• Clients et intervenants des autres secteurs d'activité</li> </ul>

**Figure 1 – Organigramme pour 1997-1998**





# Partie III : Rendement du Ministère

## Attentes en matière de rendement et réalisations

Cette partie indique quelles étaient les principales attentes au regard du rendement et fait état des réalisations par rapport aux engagements pris dans le Rapport annuel au Parlement du président du Conseil du Trésor (voir p. 5) et dans la Partie III du Budget principal des dépenses de 1997-1998.

L'information sur le rendement est précédée de renseignements financiers généraux pour l'ensemble du Ministère et pour chaque secteur d'activité. Les réalisations importantes de 1997-1998 sont décrites dans des encadrés.

### Révision de la législation : première priorité

Suivant la publication, en décembre 1997, du rapport du Groupe consultatif sur la révision de la législation (GCRL), intitulé *Au-delà des chiffres – L'immigration de demain au Canada*, des consultations publiques ont eu lieu à travers le pays. Le rapport est disponible au site de CIC (<http://cicnet.cic.gc.ca>). Le rapport a servi de document de fond pour une vaste réflexion et de longues discussions parmi les Canadiens. En guise d'appui à cette initiative, le Ministère a également consulté d'autres ministères et organismes au sein du gouvernement fédéral, de même que les gouvernements provinciaux et territoriaux. On prévoit maintenir le dialogue avec nos partenaires tout au long du processus de révision de la législation. Ce processus permettra à CIC de formuler une loi et des règlements simples, transparents et efficaces grâce auxquels le pays pourra affronter le XXI<sup>e</sup> siècle en toute confiance.

Les sections suivantes soulignent :

- d'abord, les réalisations pour l'ensemble du Ministère;
- ensuite, les réalisations pour chacun des cinq secteurs d'activités de CIC.

## Réalisations en matière de rendement pour l'ensemble du Ministère

Dépenses planifiées	575 168 645 \$
Total des autorisations	698 171 221 \$
Dépenses réelles <sup>1</sup> , 1997-1998	669 501 666 \$

### Résultat : Prestation de programme plus efficace

Démonstré par :

- la mise en place du Télécentre intégré;
- la mise en application du nouveau système de traitement des demandes d'immigration;
- l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacé des processus relatifs à la citoyenneté;
- une meilleure gestion des ressources humaines.

Les postes du Télécentre à Montréal, Toronto et Vancouver sont maintenant fonctionnels stabilisés, et dotés du personnel requis. On a surmonté les difficultés posées par le démarrage; cependant, il reste encore à régler des questions liées aux changements de personnel et au volume de demandes.

<sup>1</sup>Voir Partie IV – Rendement sur le plan financier.

## Gestion des ressources humaines : une grande priorité ministérielle et un engagement de la Partie III du Budget principal des dépenses de 1997-1998

Suivant son engagement envers le gouvernement fédéral à l'égard de l'initiative La Relève, CIC a pris des mesures visant à appuyer davantage le perfectionnement professionnel de ses employés. Le 30 juin 1997, le Ministère a désigné un coordonnateur de La Relève (sous la direction immédiate du responsable de La Relève, le SMA de Développement des politiques et des programmes); ce coordonnateur est chargé de diriger l'initiative La Relève à CIC, conformément à l'ensemble des stratégies de gestion des ressources humaines du gouvernement. CIC intègre maintenant la gestion des ressources humaines dans son processus de planification opérationnelle. Ainsi, les objectifs opérationnels seront liés aux besoins de ressources humaines. De plus, on a commencé à établir un cadre d'apprentissage. Ce cadre établit des objectifs communs pour les programmes d'apprentissage, précise les rôles et les responsabilités et établit des liens entre le processus de planification opérationnelle et les nouvelles priorités ministérielles. En 1997-1998 également, on a lancé une initiative sur les valeurs et l'éthique ainsi que d'autres initiatives pour revitaliser le personnel et améliorer son moral.

Le nouveau système de traitement des demandes d'immigration a été mis en application en avril 1997. Le système simplifie les processus et permet aux bureaux à l'étranger d'avoir accès à l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions plus rapidement. CIC examine l'incidence de ce nouveau système.

En 1997, le nouveau système automatisé d'enregistrement de la citoyenneté est devenu entièrement fonctionnel; toutes les données sur le traitement et la production relatives à l'attribution de la citoyenneté et à la fourniture de preuves de citoyenneté y sont saisies. Cela simplifie le traitement des demandes de citoyenneté.

### Résultat : Amélioration de la recherche et de l'élaboration des politiques et des programmes

Démonstré par :

- l'accroissement de la capacité de CIC en matière de recherche et d'élaboration de politiques;
- l'établissement de mesures de rendement pour l'ensemble du Ministère.

De façon à accroître sa capacité générale en matière de recherche (engagement pris dans la Partie III du Budget principal des dépenses de 1997-1998), le Ministère a doublé les ressources internes affectées aux contrats de recherche à 600 000 \$ pour 1998-1999 et les années suivantes. Un plan stratégique pluriannuel a été établi pour orienter l'affectation des ressources restreintes et

appuyer l'élaboration des politiques et des programmes. En outre, le Ministère fournit 455 000 \$ par année aux Centres d'excellence Metropolis et ce, jusqu'à l'exercice 2001-2002.

La nouvelle Structure de planification, de rapports et de responsabilisation de CIC établit les résultats clés attendus et la stratégie de mesure de rendement du Ministère. Il faudra encore beaucoup d'efforts pour élaborer les outils nécessaires à une évaluation plus efficace des résultats et du rendement. Bien que toutes les mesures de rendement ne soient pas encore établies, deux étapes importantes ont été franchies au cours de l'année :

- 1) La publication, en août 1997, de la Base de données sur l'immigration (BDIM). Cette base de données constitue la première source d'information sur la situation économique des immigrants et sur la mobilité des immigrants par catégorie. Avant la publication de ces données, on ne disposait d'aucune information sur les résultats pouvant découler directement des politiques et des programmes d'immigration. La base de données établit des liens entre les registres des immigrants ayant obtenu l'établissement et l'information fournie dans la déclaration du revenu, permettant de faire une évaluation longitudinale de la situation des immigrants, en fonction de leur admission et de leurs caractéristiques à l'arrivée. (La base de données est gérée de façon à protéger la vie privée des individus et à respecter la confidentialité.)

- 2) L'établissement d'une approche globale à la gestion du risque dans les activités liées à l'examen ministériel, connu sous Univers d'examen. Le Plan d'examen de 1997-1998 a été élaboré selon cette approche et mis en œuvre en tenant compte des secteurs les plus exposés au risque et des exigences des cadres d'évaluation, et en utilisant l'évaluation des programmes comme outil principal de mesure de rendement. Cette approche permet l'élaboration de mesures de rendement au moyen de cadres d'évaluation. Le suivi des programmes a accru énormément la charge de travail du Ministère.

#### Le point sur le projet Metropolis

Dans une évaluation récente du projet Metropolis, appuyée par le Conseil de recherche en sciences humaines, le Secrétariat du Conseil du Trésor et Citoyenneté et Immigration Canada, on conclut que Metropolis compte parmi les meilleurs projets de recherche en matière de politique, que Metropolis avait atteint les objectifs fixés pour sa première année de mise en œuvre et qu'un partenariat avait été établi au chapitre du partage des connaissances. En outre, on indique que le concept de Metropolis, celui d'un moyen innovateur d'établir un lien entre recherche et politique, avait captivé l'imagination d'une grande diversité d'organismes intéressés; on ajoute que le volume de travail déjà amorcé est énorme.

En 1997-1998, CIC a continué d'appuyer le projet de recherche Metropolis. Tel que souligné dans le Rapport sur le rendement de l'année dernière, ce projet constitue une excellente occasion d'accroître la capacité du gouvernement de traiter de questions stratégiques et transsectorielles, en ayant recours à des chercheurs de l'extérieur. On a pris des mesures pour resserrer les relations de travail avec les quatre centres d'excellence, à Vancouver, Toronto, Montréal et Edmonton, où les universitaires poursuivent leurs recherches. Pour que CIC puisse bénéficier au maximum de son investissement dans Metropolis, on a décidé de consacrer davantage de ressources à l'interface entre CIC et les Centres d'excellence. Cela permettra au Ministère de mieux exprimer ses besoins en matière de recherche, d'avoir une influence sur le programme de recherche des centres et d'examiner les résultats de recherche produits par les universitaires qui s'y trouvent.

#### Résultat : Meilleures relations avec les partenaires de CIC

Démonstré par :

- ✓ l'établissement de relations plus efficaces avec les partenaires;
- ✓ la conclusion de nouvelles ententes fédérales-provinciales.

Au cours de l'année, CIC a travaillé étroitement avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux sur des questions à facettes multiples comme les suivantes :

- l'élaboration, avec le ministère de la Justice, d'un programme exhaustif concernant les criminels de guerre;
- la lutte contre la migration clandestine, grâce au resserrement des liens avec les États-Unis et la Communauté européenne;
- l'admission au Canada d'un plus grand nombre d'étudiants étrangers et la facilitation de l'admission des voyageurs d'affaires, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (voir le tableau 1, p. 9).

CIC a également poursuivi ses efforts pour réviser son protocole d'entente avec Revenu Canada relativement aux opérations dans les points d'entrée. Le nouveau document servira de base pour l'établissement de relations de travail avec la future Agence canadienne des douanes et du revenu.

Le Ministère a illustré son engagement à faire participer ses partenaires à l'élaboration de la politique lors des vastes consultations que la Ministre a tenues sur le rapport du Groupe consultatif sur la révision de la législation.

CIC a poursuivi ses travaux multilatéraux avec les provinces et les territoires par l'entremise de nombreux groupes de travail traitant de questions particulières et d'un plus grand nombre de rencontres multilatérales au niveau de la haute direction et au niveau ministériel.

Au cours de 1997-1998, CIC a renforcé ses relations bilatérales avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans le but d'accroître la collaboration sur le plan de

l'administration du programme d'immigration. Des accords conclus conformément à la *Loi sur l'immigration* constituent le mécanisme principal pour convenir d'arrangements bilatéraux. En mars 1998, un nouvel accord a été conclu avec la Saskatchewan. On a poursuivi les travaux relativement à d'autres accords en 1997-1998, lesquels ont permis de signer un accord avec la Colombie-Britannique relatif à la collaboration en matière d'immigration (mai 1998), et un autre accord avec le Manitoba, relativement aux candidats d'une province et aux services d'établissement offerts aux immigrants (juin 1998)<sup>2</sup>. Les négociations se poursuivent dans d'autres secteurs de compétence en vue de conclure de nouvelles ententes ou de réviser les ententes existantes avec nos partenaires provinciaux et territoriaux.

## Rendement par secteur d'activité

### 1. Maximiser les avantages des migrations internationales

Dépenses planifiées	73 143 781 \$
Total des autorisations	78 627 436 \$
Dépenses réelles, 1997-1998	76 869 345 \$

#### Résultat : Avantages économiques et sociaux des mouvements internationaux

Démonstré par :

- l'atteinte des niveaux d'immigration établis;
- la sélection d'immigrants capables de s'intégrer au marché du travail canadien;
- la sélection de gens d'affaires immigrants, notamment d'investisseurs;
- l'établissement de nouveaux critères de sélection;

<sup>2</sup> Pour plus d'information, se référer au site de CIC (<http://cicnet.ci.gc.ca/french/press/index.html>) et également à la page 22 qui traite du Renouveau de l'Établissement.

<sup>3</sup> Requérent principal et personnes à charge.

- la préparation de la transition au nouveau Programme d'immigration des investisseurs.

En 1997, un total de 215 848 immigrants ont été admis au Canada, nombre qui se situe à l'intérieur de la fourchette (195 000 – 220 000) proposée au Parlement. Le plus grand écart est constaté dans la composante économique, où le nombre d'immigrants admis a dépassé le niveau prévu (au total 125 497<sup>3</sup> personnes ont été admises, alors que la fourchette prévoyait de 102 000 à 113 000 immigrants de cette composante). Cet écart est imputable à une hausse temporaire de la demande dans la composante économique, demande qui devrait réduire en 1998.

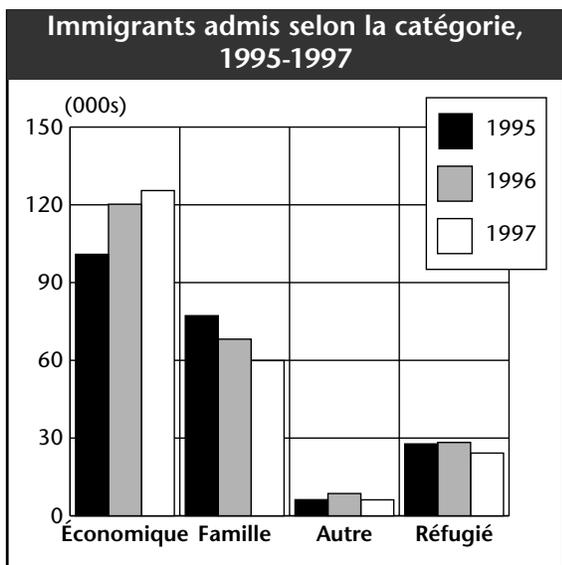
En 1997, 58 % des personnes admises (comptant les personnes à charge) étaient de la composante économique et possédaient les compétences et les habilités requises pour s'adapter au Canada et contribuer à la réalisation des objectifs économiques du pays. Ce nombre est supérieur de 4 % au nombre de 1996, ce qui démontre que le Canada demeure une destination attrayante pour les travailleurs qualifiés dont les compétences sont en demande.

Au cours de 1997, le volet des investisseurs du Programme d'immigration des gens d'affaires a rapporté au Canada plus de 470 millions de dollars en investissements. On a admis au total 19 933 immigrants de la composante des gens d'affaires (requérants principaux et personnes à charge), ce qui représente 10 % du total des immigrants admis au Canada.

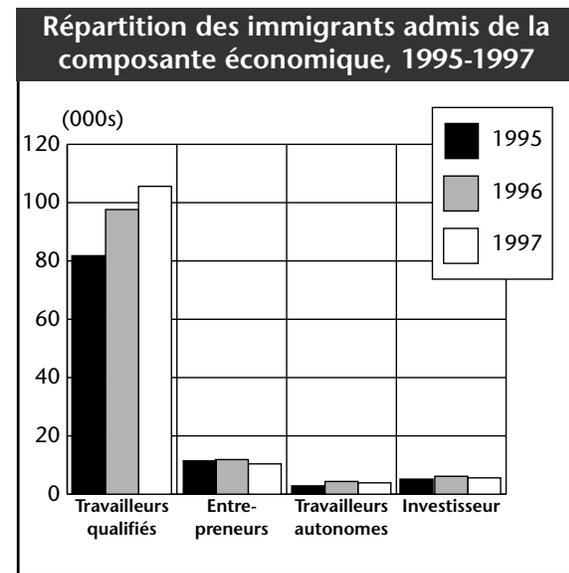
CIC continue à travailler à l'élaboration de nouveaux critères de sélection des immigrants de la composante économique (engagement pris dans la Partie III du Budget principal des dépenses de 1997-1998). Un atelier a eu lieu en octobre 1997, réunissant un large échantillon de personnes du gouvernement, du secteur privé et des ONG. Les résultats de cet atelier, de même que les recommandations du Groupe consultatif sur la révision de la législation et les observations faites durant les consultations publiques, contribueront à l'établissement des nouveaux critères de sélection.

Un Programme d'immigration des investisseurs provisoire est en vigueur jusqu'au 31 décembre 1998, pour donner le temps de poursuivre les discussions avec les provinces relativement à la conception et à l'élaboration d'un nouveau programme et d'établir un consensus le plus large possible relativement au nouveau programme. Le nouveau programme en voie d'élaboration permettra de réduire au minimum les possibilités d'abus, d'améliorer l'administration et d'accroître les avantages économiques pour toutes les provinces.

**Tableau 2 – Immigrants admis selon la catégorie, 1995-1997**



**Tableau 3 – Répartition des immigrants admis de la composante économique, 1995-1997**



**Résultat : Réunion des familles**

Démonstré par :

- la réunion des immigrants de la catégorie de la famille avec des répondants au Canada;
- l'élaboration d'une stratégie relative aux mesures touchant le parrainage.

En 1997, CIC a permis de réunir 59 980 membres de la catégorie de la famille à leurs répondants au Canada, nombre qui se situe à l'intérieur de la fourchette prévue de 58 400 à 66 200 cas de réunions de familles.

Le 1<sup>er</sup> avril 1997, un nouveau règlement sur le parrainage des membres de la catégorie de la famille est entré en vigueur; il renforçait l'engagement de parrainage et permettait de garantir que les répondants étaient en mesure de respecter leur engagement. Grâce à ce règlement, les répondants aussi bien que leurs parents sont informés de leurs obligations respectives, dans le but de réduire les conséquences du défaut de parrainage pour les gouvernements et les contribuables canadiens (engagement pris dans la Partie III du Budget principal des dépenses de 1997-1998). Respectant son engagement à réduire le nombre de cas de défaut de parrainage,

CIC a apporté quelques améliorations à ses opérations dans le but de mieux gérer l'admission des membres de la catégorie de la famille et de protéger davantage l'intégrité de cette catégorie.

Parmi ces améliorations, on compte le changement prévu au Centre de traitement des demandes de Mississauga (CTD-M) qui deviendra le seul point de contact des bureaux d'aide sociale provinciaux avec le Ministère lorsqu'ils recevront une demande d'aide sociale d'un immigrant parrainé. Ainsi, les bureaux de toutes les provinces recevront la même information de CIC, ce qui les aidera à prendre des décisions plus éclairées relativement à l'admissibilité d'un individu aux prestations d'aide sociale. En même temps, CIC pourra enregistrer le défaut de parrainage et prendre des mesures pour inciter le répondant en défaut à reprendre ses obligations et lui indiquer que, dans le cas contraire, une mesure d'exécution de la loi pourra s'appliquer contre lui. En outre, un répondant en défaut ne sera pas autorisé à parrainer d'autres membres de sa famille aussi longtemps que les prestations d'aide sociale versées n'auront pas été remboursées. Ces mesures entraîneront des économies pour les contribuables en obligeant les répondants à respecter leur engagement.

**Résultat : Avantages économiques et sociaux de la présence de visiteurs, d'étudiants étrangers et de travailleurs temporaires**

Démonstré par :

- ☑ la facilitation de l'admission temporaire de certaines personnes, de même que l'admission de travailleurs qualifiés.

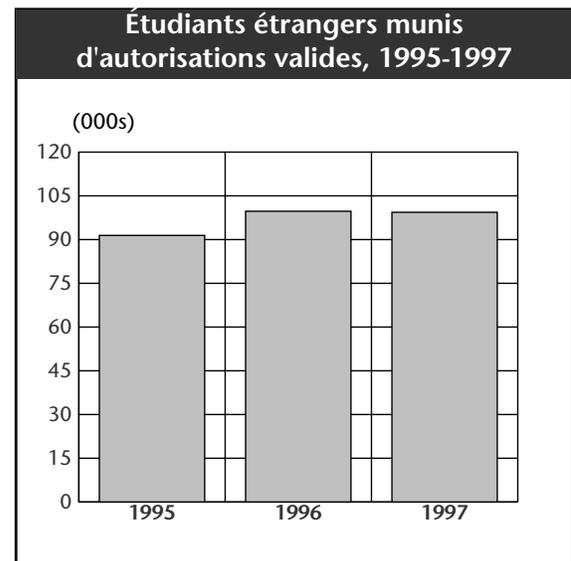
Au cours de l'année, CIC a continué à défendre les intérêts du Canada et de son agenda international relativement au commerce et à l'investissement par l'admission des gens d'affaires visiteurs, des investisseurs et des travailleurs temporaires, et en respectant ses engagements internationaux découlant de sa participation à l'Organisation de coopération Asie-Pacifique, à l'ALÉNA, à l'Accord Canada-Chili, à l'Accord général sur les tarifs

douaniers et le commerce (GATT) et à l'OCDE.

En 1997-1998 également, CIC a examiné des moyens de faciliter l'admission au Canada d'étudiants étrangers tout en protégeant la santé et la sécurité des Canadiens. À cet égard, le Ministère a collaboré avec d'autres ministères gouvernementaux comme le MAÉCI, Santé Canada, Industrie Canada et DRHC, de même qu'avec de nombreux intervenants, pour mettre en valeur notre système d'enseignement. CIC s'est efforcé en 1997-1998 de réduire les délais de traitement. Environ 80 % des demandes d'étudiants sont traitées en quatre semaines ou moins.

Par ailleurs, CIC a consulté Santé Canada dans le cadre de sa révision des procédures de traitement des examens médicaux dans quatre pays : la Corée du Sud, la Thaïlande, Taïwan et le Mexique. Le retard apparent entraîné par la procédure appliquée actuellement par Immigration Canada pour traiter les examens médicaux était considéré comme un obstacle au recrutement des étudiants étrangers par les universités canadiennes.

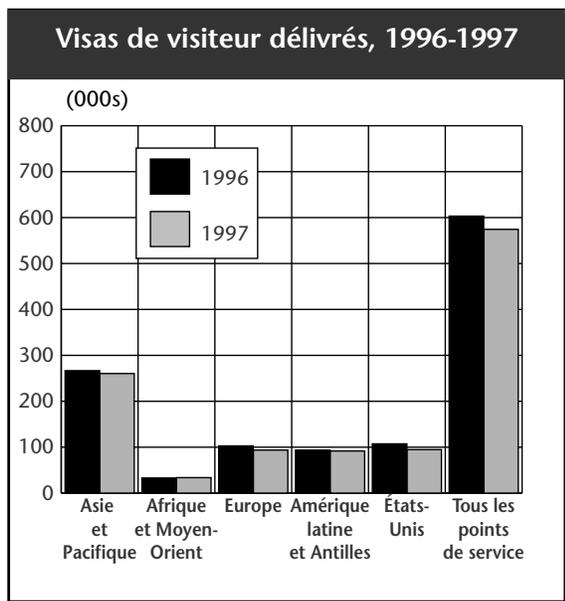
**Tableau 4 – Étudiants étrangers munis d'autorisations valides, 1995 -1997**



### Projet pilote des travailleurs dans le domaine du développement de logiciels

Citoyenneté et Immigration Canada, Développement des ressources humaines Canada, le Conseil des ressources humaines dans l'industrie du logiciel et Industrie Canada ont collaboré à la mise en oeuvre d'un projet pilote visant à simplifier le processus selon lequel des travailleurs étrangers possédant des compétences spécialisées dans le domaine du développement de logiciels sont admis temporairement au Canada pour occuper des postes exigeant des compétences où il y a pénurie à l'échelle nationale. Ce projet ne vise que les travailleurs admis temporairement. Il ne s'applique pas aux personnes souhaitant immigrer au Canada et y demander le droit d'établissement. Le projet pilote a été bien accueilli des employeurs canadiens et est toujours considéré comme une stratégie à court terme mise en oeuvre pour combler rapidement une pénurie de main-d'oeuvre spécialisée. L'industrie et les gouvernements travaillent actuellement à l'élaboration d'une stratégie à long terme relativement à la formation et au recyclage de travailleurs canadiens, de façon à ce qu'ils puissent répondre aux besoins futurs du marché du travail du Canada dans le domaine du logiciel.

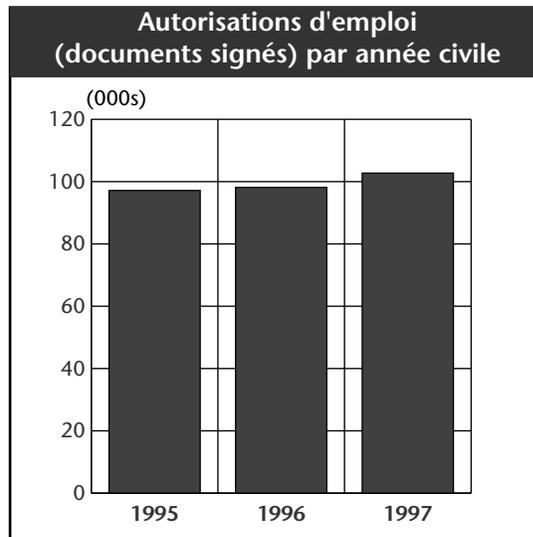
**Tableau 5 – Visas de visiteur délivrés, 1996-1997<sup>4</sup>**



Au chapitre des travailleurs temporaires, CIC a obtenu un accord sur les principes qui doivent sous-tendre une restructuration importante du programme des travailleurs temporaires. En collaboration avec DRHC et Industrie Canada, CIC est maintenant en mesure de mieux répondre aux besoins des employeurs au Canada, tout en continuant de protéger les intérêts des travailleurs et des

chercheurs d'emploi canadiens. Au cours de 1997, 102 737 autorisations d'emploi ont été délivrées à des personnes admises pour travailler temporairement au Canada.

**Tableau 6 – Autorisations d'emploi (documents signés) par année civile<sup>5</sup>**



<sup>4</sup> Données de 1995 non disponibles

<sup>5</sup> A l'exclusion des autorisations d'emploi délivrées pour des raisons humanitaires, y compris les demandes d'établissement au Canada et celles des réfugiées, des étudiants étrangers et de leur conjoint.

## 2. Maintenir la tradition humanitaire du Canada

Dépenses planifiées	85 570 465 \$
Total des autorisations	85 812 074 \$
Dépenses réelles, 1997-1998	70 498 144 \$

---

### Résultat : Protection accrue des réfugiés et d'autres personnes ayant besoin de rétablissement

Démonstré par :

- l'atteinte de l'objectif concernant les réfugiés pris en charge par le gouvernement;
- l'atteinte de l'objectif concernant les réfugiés parrainés par le secteur privé;
- la négociation d'ententes de parrainage privé pour le rétablissement de réfugiés au Canada;
- l'augmentation de la valeur et de la qualité de l'aide à l'adaptation;
- l'élaboration d'un modèle de rétablissement des réfugiés (MRR).

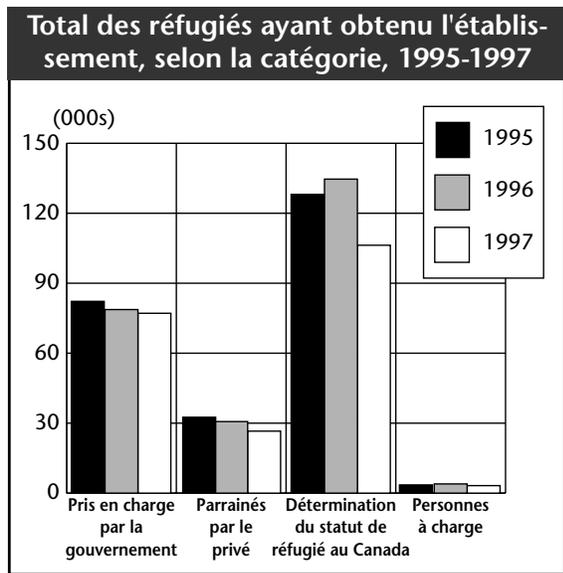
La fourchette des niveaux annoncée concernant l'établissement de réfugiés en 1997 se situait entre 26 100 et 32 300. Le nombre réel de réfugiés qui ont obtenu l'établissement était de 24 107 parce que moins de personnes que prévu ont obtenu le droit d'établissement dans la catégorie des réfugiés au sens de la convention se trouvant au Canada sans pièces d'identité. En 1997, le nombre total à la fin de l'année de réfugiés pris en charge par le gouvernement et ayant obtenu l'établissement était de 7 711, soit environ 6 % de plus que l'objectif de 7 300.

Le nombre de réfugiés parrainés par le secteur privé et ayant obtenu l'établissement s'élevait à 2 658, ce qui signifie que l'objectif inférieur de la fourchette se situant entre 2 800 et 4 000 a été atteint à 95 %.

Le nombre de signataires d'entente de parrainage (SEP) par le secteur privé a augmenté à plus de 50 depuis la mise en place de cette mesure en 1997 (engagement pris dans la Partie III du Budget principal des dépenses de 1997-1998). Afin d'établir des relations plus étroites et de meilleures communications avec les SEP, CIC a invité les groupes à jouer un rôle plus important dans l'élaboration des politiques et des programmes ayant trait au parrainage des réfugiés sélectionnés à l'étranger. Des mesures sont prises pour revitaliser le programme de parrainage par le secteur privé afin d'augmenter le nombre de réfugiés acceptés au Canada.

Le 26 mars 1998, le Ministère a reçu l'approbation du Conseil du Trésor concernant le programme d'aide au rétablissement. Ce programme prévoit l'élargissement des critères de recevabilité des demandes de soutien du revenu présentées par des réfugiés rétablis et des immigrants dont le cas comporte des considérations humanitaires, ainsi qu'une entente de partage des responsabilités entre le Ministère et les signataires d'entente de parrainage dans le cadre « d'activités mixtes ». Le programme comporte aussi l'élargissement de la gamme des services qui peuvent être fournis aux clients admissibles, par ex., l'administration du soutien du revenu, les services d'accueil aux points d'entrée, le logement temporaire, l'orientation de base, et les services de référence vers l'aide plus générale fournie par les provinces. Ces changements permettent une plus grande marge de manœuvre pour atteindre les objectifs de rétablissement de réfugiés et d'immigrants dont le cas comporte des considérations humanitaires ainsi qu'une plus grande possibilité d'assurer l'uniformité du niveau et de la gamme des services fournis aux clients admissibles.

**Tableau 7 – Total des réfugiés ayant obtenu l'établissement, selon la catégorie, 1995-1997**



Au cours de l'exercice 1997-1998, CIC s'est rendu compte de la nécessité d'améliorer le programme de rétablissement du Ministère. Un modèle de rétablissement des réfugiés (MRR) est donc en train d'être élaboré en collaboration avec des partenaires. Le modèle cherche à rendre plus uniforme l'application des critères et des procédures de sélection des réfugiés à l'étranger, à mieux lier le nombre de réfugiés sélectionnés et les budgets de rétablissement, à établir des relations plus étroites avec les partenaires, et à recourir aux ONG pour préciser et préparer les cas. Il permettra en outre de revitaliser le parrainage privé, de réviser tous les programmes concernant les besoins spéciaux, d'établir une meilleure communication entre les partenaires du rétablissement et de recourir peut-être aux activités mixtes pour le rétablissement. Le MRR devrait être mis en œuvre au cours de l'année 1999.

**Résultat : Meilleure coopération à l'échelle nationale et internationale**

Démonstré par :

- ✓ l'amélioration des modalités de collaboration entre CIC et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR);
- ✓ le maintien de l'influence du Canada sur les mesures internationales destinées à protéger les réfugiés.

En 1997-1998, le Ministère a continué de renforcer la gestion des portefeuilles de CIC et de la CISR en vue de mieux comprendre les pressions subies, les enjeux et les problèmes de chaque organisation dans des domaines de responsabilités partagées. En outre, les deux organisations ont examiné des façons de régler des problèmes communs et d'établir des communications plus efficaces.

En 1997-1998, deux ententes ont été signées entre CIC et la CISR, à savoir : une entente de partage sur l'harmonisation des technologies de l'information afin de permettre le transfert automatisé de données entre les deux organisations, notamment le transfert de revendications et la notification de décisions; une entente de coordination des priorités afin d'établir des priorités communes pour le traitement des cas tout en reconnaissant l'indépendance de la CISR. Ces ententes font ressortir la volonté de la Ministre d'assurer une meilleure gestion du portefeuille.

On a aussi réduit le temps de réponse aux demandes de renseignements présentées par la CISR sur des cas précis dans le cadre d'un protocole d'entente signé en 1995. Le nombre de demandes en 1997 était d'environ 700, soit légèrement moins qu'en 1996 où il était de 786. Les délais de réponse se sont beaucoup améliorés. La norme précédente de 6 à 8 semaines a été réduite à 2 semaines dans 45 % des cas, tandis que plus de la moitié des demandes étaient traitées dans un délai de 3 semaines.

En février 1998, Citoyenneté et Immigration Canada était l'hôte de la troisième conférence régionale des sous-ministres sur les migrations à Ottawa. Aussi connue sous le nom de

Groupe de Puebla, il s'agit d'un regroupement des dix pays de l'Amérique du Nord et de l'Amérique centrale, qui étudient toute la gamme des questions relatives aux migrations internationales. La conférence a abouti à la mise à jour du plan d'action (qui sera examiné plus à fond à la quatrième conférence régionale prévue au Salvador en janvier 1999) et à des engagements précis de la part des dix gouvernements sur des questions comme le trafic d'immigrants et les droits de la personne. Cinq autres gouvernements de pays de l'Amérique du Sud et des Antilles ont assisté à la conférence en qualité d'observateurs, de même que plusieurs organisations internationales. Une rencontre parallèle d'organismes non gouvernementaux de chacun des dix pays membres s'est déroulée la même semaine. Le Canada demeure à la présidence du Groupe de Puebla et sera l'hôte d'une rencontre de travail à l'automne de 1998.

**Résultat : Diminution des obstacles au renvoi de demandeurs du statut de réfugié non admissibles à la catégorie**

Démonstré par :

- la simplification de la révision des revendications refusées

Des modifications réglementaires ont été édictées le 1<sup>er</sup> mai 1997 afin de créer des critères de non-admissibilité à la catégorie et pour exiger que soit officiellement présentée une demande d'évaluation des risques dans le cas d'une revendication refusée. Les modifications ont aussi exigé que l'évaluation des

risques soit effectuée en même temps que le contrôle judiciaire du refus de la revendication. Ces modifications ont permis de raccourcir le délai entre le refus de la revendication et le renvoi possible (engagement pris dans la Partie III du Budget principal des dépenses de 1997-1998). Le Ministère continuera d'examiner l'incidence de ces modifications réglementaires aux fins de l'assurance de la qualité.

**3. Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants**

Dépenses planifiées	233 286 530 \$
Total des autorisations	303 548 324 \$
Dépenses réelles, 1997-1998	295 003 425 \$

**Résultat : Adaptation des nouveaux arrivants**

Démonstré par :

- la pleine intégration des nouveaux arrivants à la société canadienne;
- l'amélioration de la prestation des services d'établissement;
- l'élaboration d'indicateurs de l'intégration et de mesures correspondantes des résultats;
- l'élaboration d'outils d'évaluation afin de soutenir les projets liés aux études.

**Rapport du vérificateur général sur le traitement des revendications du statut de réfugié**

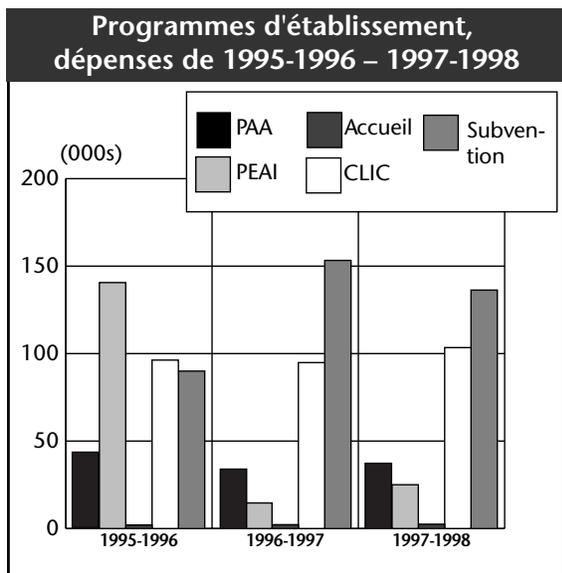
En 1997-1998, dans son rapport sur le traitement des revendications du statut de réfugié, le vérificateur général indiquait que CIC était incapable de fournir un estimé raisonnable du coût global du processus de détermination du statut de réfugié. Le Ministère a réagi rapidement à cette critique et a commencé à élaborer un modèle du coût de traitement des revendications du statut de réfugié (qui devrait être en place au cours de 1999).

Dans le cadre de sa réponse au rapport du vérificateur général, le Ministère a aussi commencé à élaborer des mesures concernant les risques qu'entraîne l'absence de contrôle sécuritaire en début de processus pour les demandeurs du statut de réfugié au Canada. Une analyse préliminaire semble indiquer qu'il existe probablement des raisons impérieuses de mettre en place un système de contrôle sécuritaire des revendicateurs aussitôt que possible après le dépôt de leur revendication. Le Ministère continuera de collaborer avec le SCRS afin de mettre en place un système efficace à cet égard (qui devrait aussi être en place au cours de 1999).

La révision de la législation offre l'occasion idéale d'examiner des moyens d'améliorer la détermination du statut de réfugié en réduisant, entre autres, la durée du processus jugé trop long. CIC s'est engagé à travailler avec la CISR afin d'optimiser l'efficacité du système global tout en respectant les rôles institutionnels distincts du Ministère et de la Commission.

Les services d'établissement des immigrants comprennent des cours de langue pour les nouveaux arrivants adultes, des services d'orientation, d'interprétation et de traduction, la présentation à des ressources communautaires et paraprofessionnelles et du counselling d'emploi. À l'heure actuelle, les gouvernements fédéral et provinciaux administrent ces services aux immigrants. En 1997-1998, CIC a négocié des ententes avec la Colombie-Britannique et le Manitoba afin de réaménager les responsabilités des services d'établissement (engagement pris dans la Partie III du Budget principal des dépenses de 1997-1998). Les ententes signées respectivement en mai et en juin 1998 permettront à ces provinces d'administrer les fonds et les services fédéraux en matière d'établissement suivant leurs propres besoins (à l'exception de l'aide à l'adaptation pour les réfugiés pris en charge par le gouvernement). Les négociations avec d'autres provinces se poursuivent.

**Tableau 8 – Programmes d'établissement, dépenses de 1995-1996 à 1997-1998**



- **Le programme d'aide à l'adaptation (PAA)** aide à payer le logement temporaire, les vêtements nécessaires, les articles ménagers et les frais de subsistance des réfugiés au sens de la Convention démunis jusqu'à concurrence d'une année.

- **Le programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI)** fournit des fonds pour des services comme l'orientation, le counselling paraprofessionnel, la traduction et la recherche d'emploi.
- **Le programme d'accueil** fournit des fonds pour jumeler des bénévoles canadiens (individus et groupes) avec de nouveaux arrivants afin de faciliter leur établissement et leur intégration.
- **Le programme des Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC)** fournit des fonds afin de donner des cours de langue dans l'une des langues officielles aux immigrants adultes afin de faciliter leur intégration sociale, culturelle, économique et politique.
- **Subventions** en vertu de l'Accord Canada-Québec et aux autres provinces en reconnaissance de l'importance des services d'établissement des immigrants.

Il est difficile de mesurer l'intégration des nouveaux arrivants. La détermination d'indicateurs d'intégration et de mesures correspondantes des résultats est en cours. Dans le cadre d'ententes de réaménagement des responsabilités des services d'établissement, la Colombie-Britannique et le Manitoba collaboreront pour établir et mettre en place certains indicateurs de résultats en 1998-1999. Par exemple, les provinces présenteront un rapport annuel sur les résultats atteints, notamment à l'égard de la participation aux cours de langue et au marché du travail, ainsi qu'en fonction d'autres indicateurs d'intégration, au fur et à mesure qu'ils seront élaborés et approuvés.

Pour mieux comprendre le processus d'intégration des nouveaux arrivants, CIC a terminé, en juillet 1997, la phase pilote d'une étude longitudinale des immigrants au Canada. L'étude complète examinera le processus d'intégration et les expériences des immigrants au cours de leurs quatre premières années au Canada, donnant des renseignements sur les besoins des immigrants ainsi que sur l'accès aux services. L'objectif de l'étude est d'assurer une meilleure conception des services afin d'aider efficacement les immigrants pendant leur période de transition comme nouveaux arrivants. La phase pilote a donné de bons résultats, mais des travaux additionnels sont en cours afin d'examiner des possibilités de réduire le coût de l'étude globale, avant que CIC ne soit en mesure de la poursuivre avec d'éventuels partenaires financiers.

## Citzine.ca : Explorer la citoyenneté canadienne

Citzine (www.citzine.ca) est un magazine interactif que Citoyenneté et Immigration Canada a créé avec l'aide de secteur privé afin de commémorer le 50<sup>e</sup> anniversaire de la citoyenneté canadienne. Citzine, c'est également un forum de discussions et une source d'information destinés aux jeunes Canadiens intéressés à réfléchir à la signification de la citoyenneté canadienne et à en parler. Citzine explore ce que nous sommes, ce que nous pensons et ce qui caractérise notre identité canadienne. Le public cible de Citzine est la jeunesse canadienne, que l'on définit en gros comme les jeunes de 13 à 20 ans qui résident au Canada.

Depuis son lancement par M<sup>me</sup> Lucienne Robillard au cours de la Semaine de la citoyenneté et du patrimoine en février 1998, Citzine a enregistré un nombre impressionnant de « consultations » (défini comme étant le nombre de fois que le site est consulté par un utilisateur). Le nombre de consultations s'élevait à 269 048 pour le mois de février et à 85 710 pour le mois de mars. Avec une moyenne de 10 113 consultations par jour d'une durée moyenne approximative de 5 minutes, Citzine a été consulté au cours de près de 30 000 « séances distinctes d'utilisateurs » (nombre de visiteurs individuels) en février et en mars 1998. Le site a reçu le titre convoité de « Cool Site of the Day » le 12 février et il a été chaudement acclamé par une grande variété de critiques; dont le Réseau scolaire canadien d'Industrie Canada, les « Picks of the Week » de Yahoo Canada et ADN France.

Les commentaires des visiteurs ont été très favorables et ont fait l'éloge du site à la fois pour sa conception et son contenu.

Avec la création du Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens (CNCLC) en mars 1998, CIC et les intervenants ont atteint leur objectif de créer une organisation sans but lucratif qui assumerait l'administration des niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC) et des produits connexes. Le CNCLC reçoit les conseils de CIC, des gouvernements provinciaux, des experts de l'évaluation des NCLC et de l'enseignement de la langue seconde, du Conseil canadien pour les réfugiés et de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'œuvre. Ses objectifs sont de développer et de promouvoir les produits NCLC à l'échelle nationale et d'accroître la cohérence et l'efficacité des cours de langue des nouveaux arrivants afin que ceux-ci participent entièrement à tous les aspects de la société canadienne. On a procédé cette année à l'adaptation française des niveaux 1 à 8 pour les NCLC, grâce à une excellente collaboration entre le gouvernement du Québec (ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration), l'Université de Montréal, l'Université McGill et CIC.

### Résultat : Pleine participation à la société canadienne pour les résidents permanents admissibles

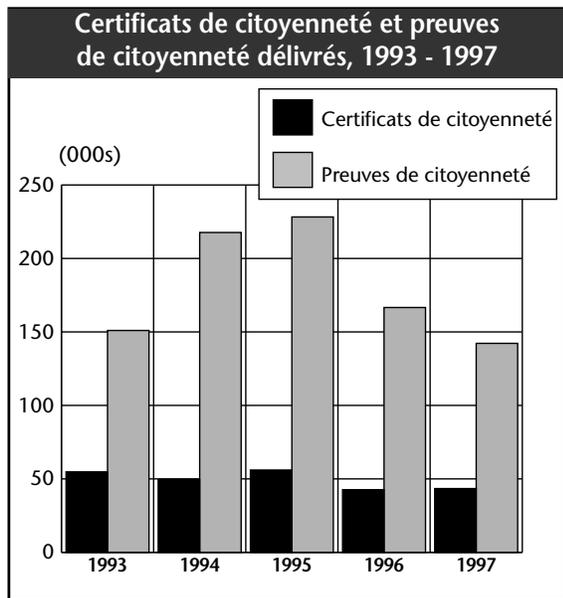
Démontré par :

- l'attribution de la citoyenneté;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de mesure de l'assurance de la qualité.

En général, 85 % des immigrants deviennent citoyens canadiens et enrichissent le tissu économique et social de notre avenir collectif. De cette proportion, plus de 75 % deviennent citoyens moins de 5 ans après l'octroi du droit d'établissement. D'après les données sur la preuve de citoyenneté, le Ministère a délivré 43 412 certificats, soit légèrement plus qu'en 1996 où le total était de 42 634.

Le Ministère a délivré 142 238 certificats d'octroi de la citoyenneté, soit une diminution de 14 % par rapport à 1996. Le nombre de demandes d'octroi de la citoyenneté fluctue d'une année à l'autre et est influencé par de nombreux facteurs, notamment les tendances des migrations internationales et les lois sur la nationalité. Les changements récents apportés au système, comme le service direct par la poste et l'augmentation des droits d'examen des demandes, ont probablement amené beaucoup de résidents permanents admissibles à reporter la présentation de leur demande, causant ainsi une diminution marquée au cours des deux dernières années. La haute direction de CIC examine la situation à chaque trimestre.

**Tableau 9 – Certificats de citoyenneté et preuves de citoyenneté délivrés, 1993-1997**



Le programme national d'assurance de la qualité pour la Citoyenneté a été mis en œuvre à l'automne de 1997. Ce programme d'assurance de la qualité mesure la qualité des décisions prises par les employés de CIC dans les CTD et les bureaux locaux, ainsi que la fiabilité des renseignements fournis par nos clients. En vue d'évaluer la qualité des décisions prises par les employés de CIC, 466 dossiers d'attribution de la citoyenneté à des adultes ont été suivis du 1<sup>er</sup> décembre 1997 au 28 février 1998. Les résultats du suivi indiquaient que même si le taux d'erreur global était inférieur à 3 %, certains domaines précis du processus de citoyenneté avaient besoin d'être améliorés, la plupart liés à la qualité de l'information versée dans le Système d'enregistrement de la citoyenneté (SEC). Les résultats préliminaires indiquent également que la fiabilité des renseignements des clients est élevée.

**Résultat : Sensibilisation à la citoyenneté et compréhension de celle-ci**

Démonstré par :

- ✓ la promotion et la compréhension efficace des questions liées à la citoyenneté et à l'intégration;
- ✓ la promotion de la citoyenneté grâce à des événements annuels établis.

En 1997, le Ministère a continué d'organiser des expositions et des événements spéciaux sur la citoyenneté partout au pays afin de commémorer le 50<sup>e</sup> anniversaire de la citoyenneté canadienne. Les secteurs public et privé étaient partenaires et commanditaires de ces activités. Les célébrations ont officiellement pris fin avec la tenue d'une première cérémonie de la citoyenneté à la Chambre des communes le 10 novembre 1997 au cours de laquelle d'anciens combattants et une Mère de la croix d'argent ont été témoins de l'assermentation de 50 nouveaux Canadiens. Pour commémorer le 50<sup>e</sup> anniversaire de la citoyenneté, on a dévoilé au domaine Mackenzie-King, de concert avec la Commission de la Capitale nationale, un présentoir permanent ayant trait à la citoyenneté. On a aussi créé un site Internet pour les jeunes, [www.citzine.ca](http://www.citzine.ca) (voir l'encadré).

La Semaine de la citoyenneté et du patrimoine a eu lieu en février 1998 sous un nouveau thème « Un passé riche, un bel avenir ». La Ministre a lancé cet événement au cours d'une conférence des jeunes sur la citoyenneté, la technologie et l'avenir, qui réunissait 130 étudiants de partout au Canada. L'ensemble des documents d'apprentissage et de promotion ainsi que les événements ont été organisés et produits cette année en partenariat avec le ministère du Patrimoine canadien et Héritage Canada. Les guides d'activité pour les jeunes ont suscité beaucoup d'intérêt, 90 000 d'entre eux ayant été distribués à des enseignants, à des jeunes ainsi qu'à des animateurs sociaux dans tout le pays, lesquels ont planifié une grande variété d'événements, dont des cérémonies de réaffirmation de la citoyenneté, des foires du patrimoine et des jeux-questionnaires sur le Canada.

Les certificats du mérite civique pour 1997 ont aussi été présentés pendant cette semaine. Neuf certificats (dont un collectif) ont été remis à des individus et à des organismes canadiens de huit provinces. Tous ces événements ont donné aux Canadiens l'occasion de réfléchir aux principes, aux valeurs et aux droits que nous partageons en tant que citoyens ainsi qu'aux responsabilités que nous avons envers nos collectivités et chacun d'entre nous.

#### 4. Gérer l'accès au Canada

Dépenses planifiées	101 013 999 \$
Total des autorisations	109 026 062 \$
Dépenses réelles, 1997-1998	107 572 415 \$

#### Résultat : Protection et sécurité de la société canadienne

Démonstré par

- ✓ l'interception des personnes tentant d'entrer au Canada sans les documents voulus
- ✓ l'amélioration de la gestion des cas d'exécution de la loi

Le programme d'interception de CIC vise à empêcher l'entrée illégale de personnes au Canada. Au cours de la dernière année, CIC a commencé à mettre l'accent sur la collaboration avec les autres pays et les transporteurs aériens en vue de mettre davantage à profit les activités du renseignement et de l'interception pour la sélection des passagers avant qu'ils montent à bord de vols à destination du Canada. En 1997, 5 067 personnes ont été

interceptées, soit 303 de plus qu'en 1996. Grâce aux efforts déployés, le nombre d'arrivants non munis des documents voulus dans les aéroports canadiens a diminué de 41 % depuis 1990 (année où l'on a compté 8 104 arrivants non munis des documents voulus). En 1997, il y a eu 4 793 arrivants non munis des documents voulus.

CIC est un chef de file mondial en matière d'interception. Un certain nombre de pays et d'organismes internationaux ont adopté les moyens d'interception du Canada, notamment la création à cette fin d'un réseau d'agents de contrôle et l'élaboration d'une base de données remarquable pour étudier les migrations illégales. À CIC, on appelle cette base de données le Système de soutien de la Division des renseignements. Ce système est en mesure de recueillir des renseignements essentiels sur les personnes interceptées à l'étranger, ce qui permet de savoir par quels aéroports les migrants illégaux transitent le plus souvent. Ces renseignements permettent à CIC de mieux cibler les problèmes, notamment le trafic de personnes et le crime organisé.

On est en train de mettre sur pied un Système de gestion nationale des cas pour assurer une meilleure gestion des cas d'exécution de la loi à un coût abordable. On s'attend à ce que la première version du système soit opérationnelle à Montréal, à Toronto et à Vancouver entre février et juin 1999, les autres bureaux de CIC devant normalement pouvoir utiliser le système vers la fin de 1999.

#### Le point sur la stratégie concernant les crimes de guerre

À la suite de l'élaboration, en 1997-1998, d'une stratégie globale concernant les crimes de guerre, CIC a été doté en juillet 1998 de ressources financières considérables en vue de revitaliser la stratégie du gouvernement canadien relative aux crimes de guerre. Dorénavant, les résidents permanents du Canada et les personnes en visite au Canada qui sont reconnues comme de présumés criminels de guerre feront plus rapidement l'objet d'une enquête. De manière à empêcher en premier lieu l'entrée de ces personnes au Canada, on a récemment amélioré un système mondial de signalements qui fournit de l'information à jour aux bureaux des visas à l'étranger et aux points d'entrée. On est en train de concevoir des modules de formation pour améliorer l'identification des criminels de guerre afin que le personnel de CIC et de la CISR puisse intervenir plus souvent dans le cadre du processus intérieur de détermination du statut de réfugié. CIC et le ministère de la Justice ont simplifié leur collaboration dans les cas de révocation de la citoyenneté canadienne afin que l'intéressé soit renvoyé du Canada. Il y a renforcement, grâce à un organisme officiel de coordination, de la collaboration entre CIC, la GRC et le ministère de la Justice aux fins des enquêtes, des poursuites, des procédures judiciaires, de l'extradition et des mesures d'exécution de la loi. Des mesures législatives actuellement prévues dans des projets de loi soumis au Parlement, notamment des modifications au Code criminel et à la Loi sur l'extradition, entraîneront des résultats concrets et rapides.

### Le saviez-vous?

CIC se sert de groupes de travail pour coordonner les efforts du personnel de l'Exécution de la loi et d'autres organismes en vue d'atteindre des objectifs communs. On peut donner comme exemples le Groupe de travail sur l'immigration de la région du Grand Toronto, dont des investigateurs travaillent de concert avec des agents de la GRC; les groupes de travail sur les casinos de Niagara Falls et d'Orillia; le Biker Squad (escouade affectée aux bandes de motards), en collaboration avec nos homologues des États-Unis; le groupe de travail sur le Saint-Laurent, qui s'attaque à la contrebande transfrontalière.

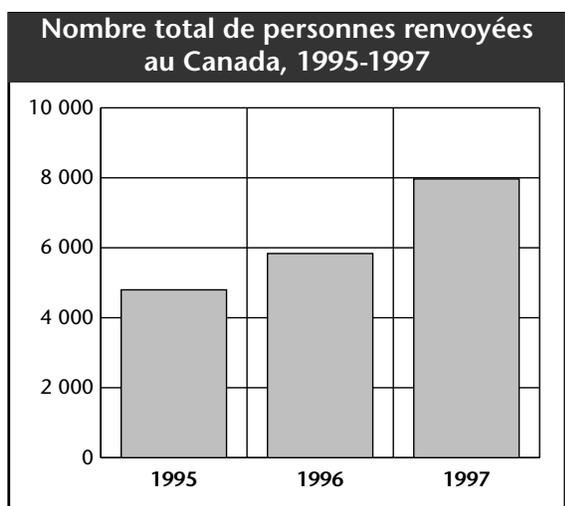
### Résultat : Mise en œuvre d'une stratégie de renvoi globale

Démonstré par :

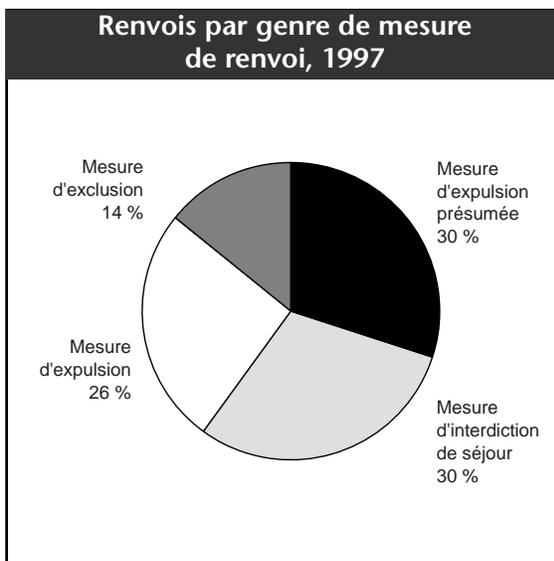
- ☑ le renvoi de personnes non admissibles au Canada, surtout celles qui constituent un danger pour la société canadienne;
- ☑ l'accent accru sur le renvoi des demandeurs du statut de réfugié déboutés;
- ☑ les mesures prises et les résultats obtenus dans le cadre de la stratégie de renvoi de CIC.

En 1997, 7 968 personnes ont été renvoyées du Canada (engagement pris dans la Partie III du Budget principal des dépenses de 1997-1998). Il s'agit d'une augmentation de 36,5 % par rapport aux 5 838 personnes renvoyées en 1996, ce qui traduit la priorité que le Ministère accorde à cette question.

**Tableau 10 – Nombre total de personnes renvoyées du Canada, 1995-1997**



**Tableau 11 - Renvois par genre de mesure de renvoi, en 1997**



Voici la répartition, par genre ou par type de mesure, des 7 968 personnes renvoyées en 1997 :

**Mesures d'interdiction de séjour : 2 418**

Mesure de renvoi obligeant une personne ayant enfreint la Loi ou le Règlement sur l'immigration à quitter le Canada dans un délai (30 jours) prescrit par le Règlement et à confirmer son départ.

**Mesures d'expulsion présumées : 2 356**

Une mesure d'interdiction de séjour qui n'est pas exécutée dans le délai prescrit devient automatiquement une mesure d'expulsion. On l'appelle alors une mesure d'expulsion présumée.

**Mesures d'expulsion : 2 102**

Une mesure visant à expulser du Canada une personne qui n'y est pas admissible ou qui a enfreint la Loi ou le Règlement sur l'immigration. Une fois expulsée, une personne ne peut pas revenir au Canada sans l'autorisation du ministre.

**Mesures d'exclusion : 1 092**

Une mesure exigeant le renvoi d'une personne du Canada et interdisant à celle-ci de revenir au Canada dans l'année suivant son départ à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du ministre.

## Conciliation de la facilitation et du contrôle

En avril 1997, CIC a décidé de dispenser du visa de visiteur les citoyens du Portugal. Cette décision reflète la volonté du Canada d'améliorer ses relations commerciales et culturelles avec d'autres nations. Toutefois, la gestion de l'accès au Canada exige la recherche du juste milieu entre la facilitation et le contrôle. Il a été nécessaire, l'an dernier, de réimposer le visa de visiteur aux ressortissants de la République tchèque en raison de la très forte hausse du nombre de demandes du statut de réfugié déposées au Canada par des ressortissants de ce pays. On a adopté, à la même occasion, des mesures pour faciliter la délivrance de visas de visiteur aux visiteurs authentiques de ce pays.

Le Ministère a lancé en août 1997 un projet pilote de transit sans visa pour les passagers aériens transitant par l'aéroport international de Vancouver. Le programme, qui reçoit l'appui des transporteurs aériens au Canada, s'applique aux ressortissants de la Thaïlande, de Taïwan, de l'Indonésie et des Philippines qui se dirigent vers les États-Unis et qui détiennent un visa valide des États-Unis. La crainte que le programme de transit sans visa ait des répercussions sur la gestion du processus de détermination du statut de réfugié au Canada ne s'est pas matérialisée. Le programme a connu du succès : il a permis d'augmenter le nombre de passagers transitant par l'aéroport international de Vancouver sans que cela entraîne de la fraude ou des frais accrus pour le processus de détermination du statut de réfugié. Le programme sera prolongé jusqu'au 31 janvier 1999 et on décidera alors s'il y a lieu de le prolonger indéfiniment.

Un nombre total de 1 446 criminels ont été renvoyés en 1997, soit 21 % de moins que les 1 838 criminels renvoyés en 1996. La diminution ne découle aucunement d'une insistance moins forte sur le renvoi des criminels, mais est imputable à plusieurs facteurs :

- il est de plus en plus difficile de renvoyer quelqu'un, surtout en raison de l'évolution récente du droit international en matière de droits de la personne;
- il est impossible d'exécuter une mesure de renvoi prise à l'encontre de personnes visées par d'autres procédures judiciaires;
- le renvoi dépend de la collaboration obtenue d'autres pays, qui sont parfois réticents à délivrer des documents de voyage pour faciliter le retour de leurs ressortissants ayant commis des crimes;
- on recueille maintenant par voie électronique les statistiques sur le renvoi de personnes, ce qui a obligé à définir plus précisément ce qu'est le renvoi d'un « criminel ».

En 1997, 4 800 demandeurs du statut de réfugié déboutés ont été renvoyés, soit 60 % de toutes les personnes renvoyées du Canada pendant l'année et une hausse de 95 % par rapport aux 2 464 demandeurs du statut de réfugié déboutés renvoyés l'année précédente. Encore une fois, cela traduit la priorité que le Ministère accorde au renvoi.

La stratégie de renvoi globale de CIC a été mise en œuvre (engagement pris dans la Partie III du Budget principal des dépenses de 1997-1998). Il s'en est suivi un certain nombre d'initiatives grâce auxquelles CIC est plus en mesure d'identifier et de renvoyer les personnes qui ne sont pas admissibles au Canada :

- On a modifié l'écran du Système des opérations des bureaux locaux qui sert à consigner les données sur chaque personne renvoyée du Canada afin de rendre compte plus précisément du renvoi des criminels en général et des personnes qui sont considérées comme un danger pour la population.
- On a établi une procédure pour recueillir des données signalétiques sur les arrivants non munis des documents voulus afin de les utiliser plus tard pour obtenir des documents de voyage en vue de leur renvoi.

### Programme de cautionnements à Toronto : projet pilote

Des initiatives innovatrices, comme le projet pilote sur le programme de cautionnements à Toronto, pour la Région de l'Ontario de CIC, ont également contribué à réduire le nombre de jours de détention. Pour ce projet, un maximum permanent de 50 personnes sont libérées, moyennant leur surveillance dans le cadre d'un programme communautaire, soit le programme de cautionnements à Toronto. Le projet pilote s'inscrit dans le cadre de l'analyse constante par le Ministère des questions de détention et traduit sa volonté de remplacer la détention, dans les cas appropriés, par une supervision moins onéreuse assurée par la collectivité. Le programme a été prolongé jusqu'au 31 mars 1999.

- Une conférence nationale sur le renvoi a été tenue au Ministère en mars 1997. Par suite de celle-ci, le personnel de l'AC et des bureaux locaux adopte et met en œuvre de nombreuses mesures, notamment des politiques nationales sur l'escorte et les haltes, et des instructions en vue d'une meilleure gestion des cas de renvoi lorsque les transporteurs aériens doivent assumer les frais engagés.
- On a poursuivi les efforts pour trouver des moyens d'accroître la collaboration avec les gouvernements étrangers qui connaissent des problèmes semblables en matière de renvoi. C'est ainsi qu'en août 1997 les nouvelles normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale, proposées par CIC, ont été adoptées et sont entrées en vigueur.
- Dans la Région de l'Ontario, le projet sur la vérification du départ est une nouvelle initiative qui libère du personnel de l'Exécution de la loi afin qu'il se concentre sur des cas de renvoi plus difficiles; ainsi, du personnel de l'aéroport international Pearson s'assure du départ des personnes qui se présentent d'elles-mêmes en vue de leur renvoi. Des initiatives semblables ont également été amorcées au Québec et en Colombie-Britannique.
- Il existe actuellement six ententes de renvoi bilatérales entre le Canada et les États-Unis, le Vietnam, la Jamaïque, Hong Kong, la République tchèque et la Slovénie. Le Canada a également négocié en 1997-1998 avec plusieurs autres pays, dont la Pologne, le Portugal, le Liban et la République fédérative de Yougoslavie. Ces ententes bilatérales aideront le Ministère à exécuter le renvoi.

## Résultat : Équité et efficacité dans l'exécution de la loi et la gestion de la frontière

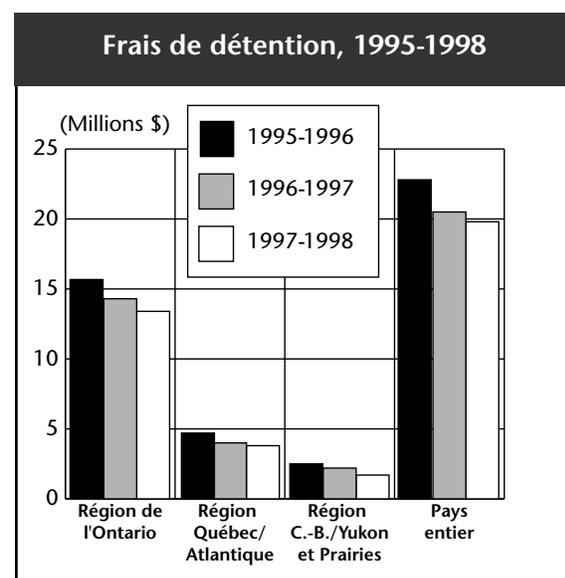
Démonstré par :

- ✓ la détention de personnes enfreignant la *Loi sur l'immigration*;
- ✓ la réduction des frais de détention;
- ✓ l'amélioration du partenariat avec Revenu Canada (Douanes) et l'administration des aéroports pour la conception et l'utilisation des installations des points d'entrée.

Le nombre de personnes détenues s'est élevé à 7 080 en 1997-1998, comparativement à 6 401 en 1996-1997. Malgré tout, le nombre de jours de détention est tombé à 10 097. La durée de détention moyenne au pays est passée de 22 jours l'année précédente à 18 jours en 1997-1998. Ces chiffres témoignent en partie du succès accru obtenu par CIC en matière de renvoi. On s'attend à ce que l'amélioration des statistiques sur le renvoi entraîne une diminution des chiffres sur la détention.

Au cours des trois dernières années, les frais de détention ont diminué constamment, passant de 22,8 millions \$ en 1995-1996 à 20,5 millions \$ en 1996-1997, puis à 19,8 millions \$ en 1997-1998.

**Tableau 12 – Frais de détention, 1995-1998**



En novembre 1997, le Ministère a entrepris un vaste examen des opérations des points d'entrée. Un groupe de travail national a examiné les résultats des recherches sur les procédures et les pratiques, évalué de nouvelles idées (y compris le recours aux méthodes de gestion des risques) et étudié les meilleures pratiques.

Une série de recommandations, dont certaines doivent se concrétiser à l'automne 1998, permettront au Ministère de gérer mieux et à moindre coût l'accès aux points d'entrée. Ces recommandations s'inspirent d'autres mesures qui ont été prises au cours des dernières années pour améliorer les opérations des points d'entrée, par exemple les programmes CANPASS et le projet pilote de transit sans visa (voir l'encadré p. 28), qui accélèrent l'entrée des voyageurs à faibles risques qui traversent souvent la frontière. Ces initiatives, qui progressent en étroite collaboration avec Revenu Canada et divers transporteurs, témoignent de l'amélioration des relations entre le Ministère et ses principaux partenaires.

#### **Stratégie de collaboration frontalière Canada-É.-U.**

En novembre 1997, la Ministre et la procureure générale des États-Unis, Madame Reno, se sont rencontrées pour amorcer l'élaboration à long terme d'une stratégie de collaboration frontalière Canada-É.-U. En étroite collaboration avec le MAÉCI, CIC a commencé à définir une stratégie globale pour la frontière qui englobera l'ensemble des relations du Canada avec les États-Unis. L'objectif à long terme est de faciliter le passage de la frontière tout en interdisant le passage aux voyageurs indésirables. Il est établi que l'atteinte de cet objectif est fonction d'une bonne collaboration et de l'échange d'information entre le Canada et les États-Unis.

## **5. Fournir des services ministériels**

Dépenses planifiées	82 153 870 \$
Total des autorisations	121 157 325 \$
Dépenses réelles, 1997-1998	119 558 337 \$

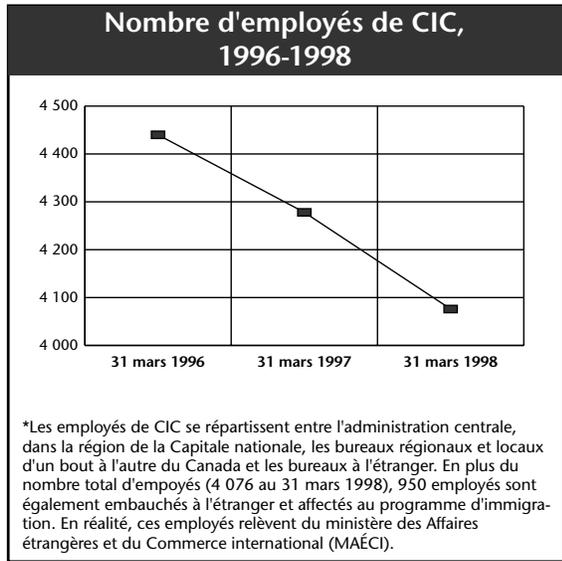
### **Résultat : Plus grande compétence des employés de CIC**

Démonstré par :

- la formation du personnel;
- la formation, par les bureaux régionaux, de leur propre personnel pour qu'ils puissent mieux répondre aux besoins de formation locaux;
- la formation dans les secteurs des nouveaux procédés et de la technologie, du travail d'équipe et du travail de haute qualité.

Étant donné, notamment, la réduction de son effectif, le Ministère a continué d'investir dans la formation du personnel. En réalité, l'exercice 1997-1998 a constitué une année de rattrapage pour CIC; il a fallu investir beaucoup dans la formation opérationnelle afin de donner à des employés une formation polyvalente de généraliste. Vu l'augmentation du volume de formation au Ministère, il a été possible de répondre aux demandes antérieures de formation, surtout de la part d'employés travaillant à l'extérieur des grands centres urbains.

**Tableau 13 – Nombre d'employés de CIC, 1996-1998**



Le décentralisation de la formation s'est faite comme projetée, le 1<sup>er</sup> avril 1997. Comme on l'avait prévu, les Régions/centres de traitement des demandes (CTD) ont pu répondre plus efficacement aux besoins de formation locaux. La décentralisation, et les fonds supplémentaires attribués pour la formation, ont permis à CIC d'offrir beaucoup plus de formation en 1997-1998.

La formation en informatique a particulièrement retenu l'attention des gestionnaires du Ministère, qui ont surtout acheté des cours offerts localement. En moyenne, pour l'ensemble du Ministère, 20 % des fonds réservés à la formation ont été consacrés à la formation en informatique.

La formation sur le travail d'équipe efficace a constitué une priorité pour l'ensemble du Ministère en 1997-1998. Par exemple, la Région de l'Ontario a consacré 15 % de son budget de formation au travail d'équipe pour l'ensemble de ses secteurs. La qualité du service est un autre thème qui est revenu constamment, tant à l'AC que dans les Régions/CTD. Deux cours ont été mis à l'essai en vue d'être donnés à l'administration centrale, de même qu'un cours nouveau dans la Région du Québec.

Selon les rapports de fin d'année produits par les responsables de la formation dans l'ensemble du Ministère, les nouvelles initiatives de formation ont eu des conséquences favorables pour le moral des employés. Ces derniers ont souligné l'accès accru à la formation, leur conviction que la formation pour les tâches essentielles leur procure des connaissances et des compétences précieuses leur permettant d'exécuter des fonctions nouvelles ou élargies et leur satisfaction de pouvoir suivre des cours qui contribuent à leur bien-être personnel.

### Résultat : Systèmes organisationnels et structurels efficaces

Démonstré par :

- la mise en œuvre d'une infrastructure ministérielle moderne pour la gestion de l'information et la technologie de l'information;
- les mesures prises pour se préparer au passage à l'an 2000;
- les mesures prises pour respecter la stratégie d'information financière du gouvernement.

Tout au long de l'exercice 1997-1998, il y a eu des réalisations importantes relativement à la technologie. Le projet de modernisation des systèmes de CIC a été examiné, ce qui a entraîné l'amélioration de la manière de gérer le dossier et la fixation de priorités, de même que l'identification de dix-neuf projets d'infrastructure de TI pour réaliser les objectifs prioritaires du Ministère en matière de TI pour 1997-1998 et 1998-1999. À la suite de cet examen, CIC a stabilisé les systèmes existants (technologie du Télécentre, PeopleSoft) et a mis en œuvre avec succès des solutions technologiques pour des priorités comme l'accès aux consultations à l'étranger pour le principal système opérationnel (voir l'encadré, p. 32), l'Intranet du Ministère et le système de gestion des deniers publics.

Une « équipe de l'an 2000 » a été mise sur pied au début de 1997 pour gérer et coordonner les préparatifs en vue de la conformité aux exigences de l'an 2000. CIC a collaboré de près avec le SCT pour que ses

propres efforts soient bien intégrés aux préparatifs gouvernementaux en vue de l'an 2000 et pour obtenir des ressources supplémentaires afin d'y arriver. L'approbation préliminaire du projet a été reçue du Conseil du Trésor au cours de l'exercice 1997-1998.

CIC a démontré que la préparation pour l'an 2000 constituait l'une de ses grandes priorités en réaffectant des fonds à ce projet gouvernemental, tout en faisant face à la limitation des autres sources du Ministère. C'est ainsi que le Ministère a réservé des fonds de 14,8 millions \$ sur trois ans pour le projet An 2000.

Il y a eu rédaction d'un plan de communication pour le projet An 2000; celui-ci indique de quelle manière le personnel du Ministère sera tenu au courant des questions concernant l'an 2000 et des progrès réalisés jusqu'ici. On prévoit notamment utiliser le site Intranet de CIC (CIC Explore) pour rendre compte des questions concernant l'an 2000 et pour faire le point sur l'avancement du projet et sur d'autres sujets. On a également conçu un logo, un slogan et une affiche pour mieux sensibiliser les employés du Ministère à l'évolution de ce dossier.

On a affectué au cours de l'année le travail en vue de mettre en oeuvre un nouveau système intégré de gestion des finances et du matériel à CIC. Le système est entré en application le 1er avril 1998. Il s'agit là d'une première étape pour permettre à CIC de se conformer, le 1er avril 2001, à la nouvelle stratégie d'information financière (SIF) du gouvernement. La SIF a pour objet de mettre de meilleures données financières à la disposition des décideurs des organismes centraux et des ministères.

#### **SSOBL Web : respect accru des règles du programme**

SSOBL Web est un nouveau système électronique mis en place par CIC au cours de la dernière année; il permettra au personnel à l'étranger de consulter la base de données du SSOBL (Système de soutien des opérations des bureaux locaux). Le SSOBL est le système informatique principal contenant des renseignements sur les clients de CIC au pays. La première installation du système a eu lieu en mars 1998 à Kingston, en Jamaïque. L'installation à l'étranger sera terminée pour décembre 1998. SSOBL Web améliore le respect des règles du programme en donnant aux employés de CIC un moyen plus rapide de déterminer l'activité d'un client, antérieure et actuelle, à l'égard du Ministère.

#### **Résultat : Rentabilité**

Démontré par :

- ✓ la relation entre le rendement et les données financières.

Au cours de la dernière année, CIC a accompli des progrès pour ce qui est de rassembler des données sur les dépenses avec des données sur le rendement, fournissant ainsi un outil important pour déterminer si les Canadiens reçoivent une valeur optimale en retour des ressources utilisées par CIC.

#### **Démonstration de la rentabilité : initiative de gestion des coûts de CIC**

La gestion des coûts est un projet pilote que CIC est en train de concevoir pour permettre au Ministère d'établir des liens entre les résultats clés et l'utilisation des ressources humaines. Le modèle de gestion des coûts est compatible avec les résultats clés de CIC dans la Structure de planification, de rapports et de responsabilisation (SPRR) et il permettra au Ministère d'établir le coût d'un ensemble particulier de résultats clés. La grande utilité de la gestion des coûts sera de déterminer les variations dans la prestation de services. Il servira, en fin de compte, aux gestionnaires quand ils voudront mettre en oeuvre les meilleures pratiques en matière de prestation de services, prendre des décisions relatives aux ressources et améliorer la façon de procéder de CIC. La gestion des coûts permettra à CIC de délaissier la comptabilité par activités au profit de la comptabilité axée sur les résultats et, ainsi, de mieux évaluer les résultats et les ressources connexes. Un projet pilote, actuellement en voie de réalisation dans les Régions Colombie-Britannique/Yukon, Prairies/T.N.-O., Ontario et Québec, permettra d'améliorer les résultats clés et les méthodes de déclaration de l'emploi du temps. Une évaluation du projet sera entreprise en 1998-1999.

#### **Résultat : Sensibilisation accrue de la population aux politiques, aux programmes et aux activités de CIC**

Démontré par :

- ✓ les activités qui améliorent la sensibilisation aux politiques, aux programmes et aux activités;
- ✓ le fait de répondre rapidement aux demandes de renseignements.

En 1997-1998, le Ministère a commencé à élaborer un *cadre des communications stratégiques de CIC pour 1998-2001*. Ce cadre indique comment le Ministère va planifier ses communications stratégiques pour les trois

prochains exercices financiers. Le Ministère cherche aussi à mieux faire connaître les avantages de l'immigration à la population canadienne, à dissiper les mythes et les malentendus, et à sensibiliser davantage la population canadienne aux droits et aux responsabilités rattachés à la citoyenneté canadienne.

CIC a également amélioré sa capacité d'analyser l'opinion publique en améliorant ses services de recherche sur l'opinion publique et en mettant au point de nouveaux outils automatisés pour suivre ce que les médias publient. CIC a également modifié ses échanges avec les médias pour les amener à mieux comprendre la complexité du programme d'immigration et de citoyenneté du Canada.

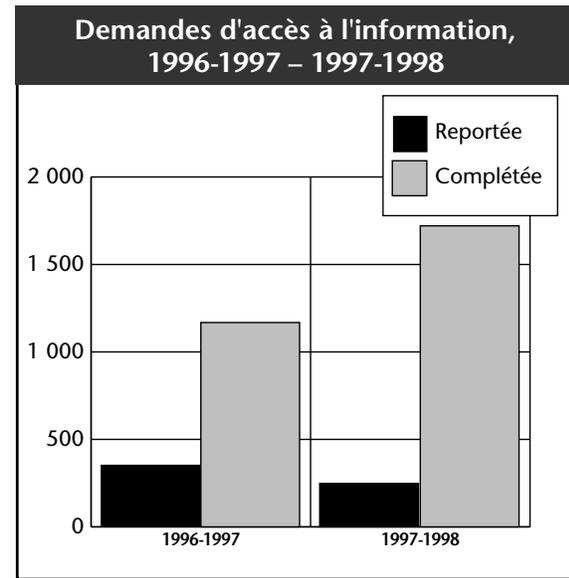
CIC a pris en 1997-1998 un certain nombre de mesures pour améliorer les communications internes, notamment le lancement de Visa, un nouveau magazine pour le personnel.

En se servant d'autoévaluations ainsi que de l'examen des « meilleures pratiques », la Direction de l'application des droits du public a procédé à une étude sur la question des retards et, en particulier, sur la difficulté de respecter le délai de 30 jours prescrit pour répondre aux demandes d'accès à l'information. En moins de trois mois, la Direction a réussi à se réorganiser, à repenser sa façon de procéder et à mettre en œuvre les décisions prises. Les retards ont pratiquement tous été éliminés. À la fin de juin 1998, la Direction réussissait à répondre aux demandes d'accès à l'information dans les délais prescrits dans plus de 47 % des cas (auparavant, le taux de conformité n'était que de 17 %). On s'attend à améliorer encore la situation à mesure qu'on évaluera les nouveaux processus en place.

**Tableau 14 – Demandes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, 1996-1997 – 1997-1998**



**Tableau 15 – Demandes d'accès à l'information, 1996-1997 – 1997-1998**





# Partie IV : Rendement sur le plan financier

## Aperçu du rendement sur le plan financier

Cette partie présente un résumé du rendement du Ministère sur le plan financier. Les tableaux qui suivent indiquent les ressources du Ministère qui ont été approuvées par le Parlement ainsi que les dépenses annuelles du Ministère et les recettes obtenues par CIC. Les ressources approuvées pour le Ministère comprennent à la fois les **dépenses prévues** (fonds approuvés dans le Budget principal des dépenses) et les autres **dépenses autorisées** (c'est-à-dire les dépenses approuvées par le Parlement dans le Budget supplémentaire des dépenses et les dépenses à des fins de redressement législatif).

Voici quelques points saillants du rendement du Ministère sur le plan financier :

- En 1997-1998, le montant total des **fonds autorisés** pour le Ministère s'est chiffré à 698,2 millions \$, soit la somme des **dépenses prévues** (575,2 millions \$), des fonds du **Budget supplémentaire** (99,3 millions \$) et des fonds autorisés à des fins de redressement législatif (23,7 millions \$).
- Le montant total des dépenses en 1997-1998 s'est chiffré à 669,5 millions \$, ce qui représente 95,9% des **dépenses totales autorisées**.
- En 1997-1998, les recettes du Ministère se sont élevées à 368,5 millions \$, ce qui représente un excédent de 4,8 millions \$ par rapport aux recettes prévues de 363,7 millions \$.

## 1. Sommaire des crédits approuvés

### Utilisation des autorisations de 1997-1998

#### Besoins financiers par catégorie d'autorisation (en millions de dollars)

Crédit	1997-1998 Dépenses prévues	1997-1998 Autorisations totales*	1997-1998 Réel
<b>Programme de Citoyenneté et Immigration</b>			
1 Dépenses de fonctionnement	284,5	313,9	301,6
2 Pour radier des comptes du Canada 2,742 dettes envers Sa Majesté en chef du Canada pour un montant total de 2 944 039 \$.	–	2,9	2,7
5 Dépenses en capital	7,5	10,1	10,0
10 Subventions et contributions	256,2	320,7	304,6
(S) Traitement et indemnité d'automobile	0,0	0,0	0,0
(S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	27,0	27,0	27,0
(S) Remboursement de montants préalablement crédités aux revenus	–	23,4	23,4
(S) Versements faits à des agences de recouvrement en vertu de l'article 17.1 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	–	0,1	0,1
(S) Montants adjugés par les tribunaux	–	0,0	0,0
(S) Affectation des produits de la disposition de biens de surplus de la Couronne	–	0,1	0,1
<b>Total pour le Programme</b>	<b>575,2</b>	<b>698,2</b>	<b>669,5</b>

\* Ce montant inclut le Budget supplémentaire des dépenses (99,3 millions \$), plus un montant de 23,7 millions \$ attribuable à des modifications législatives. Le Budget supplémentaire des dépenses comprend : les subventions aux provinces pour l'intégration des immigrants (84,7 millions \$) et le report de l'exercice 1996-1997 (14,6 millions \$).

## 2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, selon les secteurs d'activités, pour 1997-1998 (en millions de dollars)

Le tableau qui suit indique de façon détaillée la répartition des dépenses totales prévues, des autorisations (en italique) et des dépenses réelles (chiffres ombrés) pour 1997-1998, par secteur d'activité et selon le genre de dépense.

Secteur d'activité <sup>1</sup>	ETP <sup>2</sup>	Fonctionnement <sup>3</sup>	Radiation de dettes	Immobilisations	Paiements de transfert	Paiements législatifs <sup>4</sup>	Total <sup>5</sup>
<b>Maximiser les avantages des migrations internationales</b>	1 102	73,1	—	—	—	—	73,1
	<i>1 102</i>	<i>78,6</i>					<i>78,6</i>
	1 129	76,9	—	—	—	—	76,9
<b>Maintenir la tradition humanitaire du Canada</b>	155	37,7	—	—	47,9	—	85,6
	<i>155</i>	<i>38,5</i>			<i>47,3</i>		<i>85,8</i>
	143	33,2	—	—	37,3	—	70,5
<b>Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants</b>	365	25,0	—	—	208,3	—	233,3
	<i>365</i>	<i>30,1</i>			<i>273,4</i>	<i>0,1</i>	<i>303,6</i>
	410	27,6	—	—	267,3	0,1	295,0
<b>Gérer l'accès au Canada</b>	1 287	101,0	—	—	—	—	101,0
	<i>1 287</i>	<i>109,0</i>					<i>109,0</i>
	1 296	107,6	—	—	—	—	107,6
<b>Fournir des services ministériels</b>	862	74,7	—	7,5	—	—	82,2
	<i>862</i>	<i>84,7</i>	<i>2,9</i>	<i>10,1</i>		<i>23,5</i>	<i>121,2</i>
	901	83,3	2,7	10,0	—	23,5	119,5
<b>Totaux<sup>6</sup></b>							
<b>Dépenses prévues</b>	3 771	311,5	—	7,5	256,2	—	575,2
<b>Autorisations totales</b>	<i>3 771</i>	<i>340,9</i>	<i>2,9</i>	<i>10,1</i>	<i>320,7</i>	<i>23,6</i>	<i>698,2</i>
<b>Dépenses réelles</b>	3 879	328,6	2,7	10,0	304,6	23,6	669,5
<b>Coût estimatif des services obtenus d'autres ministères gouvernementaux</b>							151,9
							<i>151,9</i>
							153,1
<b>Recettes à faire valoir sur le Trésor</b>							(363,7)
							<i>(363,7)</i>
							(368,5)
<b>Coût net du programme</b>							363,4
							<i>486,4</i>
							454,1

1. Les chiffres par secteur d'activité de la SPRR représentent une estimation des dépenses du Ministère selon la Structure de planification, de rapports et de responsabilisation. Lorsque l'on a mis au point la méthode utilisée pour produire ces estimations, on s'est efforcé de prévoir l'incidence globale de l'adoption de la nouvelle SPRR sur les dépenses antérieures. Au fur et à mesure que le système de la SPRR deviendra bien implanté, il faudra peut-être améliorer encore la présentation des dépenses par secteur d'activité.
2. La notion d'Équivalent à temps plein (ÉTP) constitue une mesure de l'utilisation des ressources humaines fondée sur le niveau moyen de personnel. Cela tient compte de la durée de travail hebdomadaire d'un employé; on calcule le taux des heures assignées par rapport au nombre prévu d'heures de travail.
3. Les dépenses de fonctionnement comprennent les contributions aux avantages sociaux des employés et les indemnités du ministre.
4. Ce montant comprend notamment le remboursement de montants préalablement crédités aux revenus, des versements à des agences de recouvrement privées en vertu de l'article 17.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, des montants adjugés par les tribunaux et l'affectation des produits de la disposition de biens de surplus de la Couronne.
5. Les écarts entre les dépenses réelles et prévues sont principalement attribuables à des dépenses supplémentaires approuvées dans le Budget supplémentaire des dépenses. Il s'agit notamment : de subventions aux provinces pour l'intégration des immigrants (84,7 millions \$); d'un report de l'exercice 1996-1997 (14,6 millions \$) et d'une somme de 23,7 millions \$ affectée à des fins de redressements législatifs.
6. Les totaux pour chaque catégorie reflètent le rendement réel du Ministère au cours de l'exercice 1997-1998.

### 3. Comparaison chronologique des montants prévus par rapport aux dépenses réelles

Le tableau qui suit donne un aperçu chronologique des dépenses par secteur d'activité. Il comprend également une comparaison entre les dépenses totales prévues pour 1997-1998 et les dépenses réelles figurant dans les Comptes publics.

Secteur d'activité <sup>2</sup>	Réel 1995-1996	Réel 1996-1997	Prévu 1997-1998	Total des autorisations 1997-1998	Réel 1997-1998 <sup>1</sup>
<b>Budget</b>					
Maximiser les avantages des migrations internationales	82,7	86,0	73,1	78,6	76,9
Maintenir la tradition humanitaire du Canada	65,3	63,6	85,6	85,8	70,5
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	235,4	296,9	233,3	303,6	295,0
Gérer l'accès au Canada	111,8	117,5	101,0	109,0	107,6
Offrir des services ministériels	102,1	117,6	82,2	121,2	119,5
<b>Total – Budget<sup>3</sup></b>	<b>597,3</b>	<b>681,6</b>	<b>575,2</b>	<b>698,2</b>	<b>669,5</b>
<b>Dépenses non-budgétaires</b>					
Établissement — Programme de prêts aux immigrants <sup>4</sup>	0,0	4,5	—	—	4,6

38

1. Les écarts entre les dépenses réelles et prévues sont principalement attribuables à des dépenses supplémentaires approuvées dans le Budget supplémentaire des dépenses. Il s'agit notamment : de subventions aux provinces pour l'intégration des immigrants (84,7 millions \$); d'un report de l'exercice 1996-1997 (14,6 millions \$) et d'une somme de 23,7 millions \$ affectée à des fins de redressements législatifs.
2. Les chiffres par secteur d'activité de la SPRR représentent une estimation des dépenses du Ministère selon la Structure de planification, de rapports et de responsabilisation. Lorsque l'on a mis au point la méthode utilisée pour produire ces estimations, on s'est efforcé de prévoir l'incidence globale de l'adoption de la nouvelle SPRR sur les dépenses antérieures. Au fur et à mesure que le système de la SPRR deviendra bien implanté, il faudra peut-être améliorer encore la présentation des dépenses par secteur d'activité.
3. Les chiffres totaux pour chaque exercice indiquent avec exactitude le rendement réel du Ministère pour l'exercice visé.
4. Les montants relatifs aux prêts représentent les sommes avancées (prêts accordés) moins les sommes reçues (prêts remboursés). Les chiffres entre parenthèses (indiquant des valeurs négatives) signalent que les sommes reçues ont dépassé les sommes déboursées.

#### 4. Concordance des dépenses - Anciennes et nouvelles ressources

Les chiffres pour les secteurs d'activités de la nouvelle Structure de planification, de rapports et de responsabilisation (SPRR) représentent une estimation des dépenses du Ministère pour 1997-1998 selon la SPRR. Lorsque l'on a mis au point la méthode utilisée pour produire ces estimations, on s'est efforcé de prévoir l'incidence globale de l'adoption de la nouvelle SPRR sur les dépenses antérieures.

##### Concordance des dépenses pour l'exercice 1997-1998 (en millions de dollars)

Ancien cadre du Plan opérationnel	Nouvelle Structure de planification, de rapports et de responsabilisation					Total <sup>1</sup>
	Maximiser les avantages des migrations internationales	Maintenir la tradition humanitaire du Canada	Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	Gérer l'accès au Canada	Offrir des services ministériels	
<b>Secteur d'activité</b>						
<b>Enregistrement et promotion de la citoyenneté</b>			28,0			28,0
<b>Service national</b>	44,1	31,3		96,1		171,5
<b>Établissement</b>		51,9	204,8		1,1	257,8
<b>Service international</b>	25,0	0,8		2,2	1,7	29,7
<b>Politique</b>		1,6			4,9	6,5
<b>Services ministériels</b>	4,0		0,5	2,7	74,5	81,7
<b>Total</b>	<b>73,1</b>	<b>85,6</b>	<b>233,2</b>	<b>101,0</b>	<b>82,2</b>	<b>575,2</b>

39

##### Concordance des dépenses pour l'exercice 1997-1998 (en millions de dollars)

Ancien cadre du Plan opérationnel	Nouvelle Structure de planification, de rapports et de responsabilisation					Total <sup>1</sup>
	Maximiser les avantages des migrations internationales	Maintenir la tradition humanitaire du Canada	Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	Gérer l'accès au Canada	Offrir des services ministériels	
<b>Secteur d'activité</b>						
<b>Enregistrement et promotion de la citoyenneté</b>			18,5			18,5
<b>Service national</b>	50,7	30,8		103,2		184,7
<b>Établissement</b>		36,8	275,2		0,9	312,9
<b>Service international</b>	24,3	0,9		2,5	1,8	29,5
<b>Politique</b>		1,7			6,6	8,3
<b>Services ministériels</b>	1,9	0,3	1,3	1,9	110,2	115,6
<b>Total</b>	<b>76,9</b>	<b>70,5</b>	<b>295,0</b>	<b>107,6</b>	<b>119,5</b>	<b>669,5</b>

1. Les écarts entre les dépenses réelles et prévues sont principalement attribuables à des dépenses supplémentaires approuvées dans le Budget supplémentaire des dépenses. Il s'agit notamment : de subventions aux provinces pour l'intégration des immigrants (84,7 millions \$); d'un report de l'exercice 1996-1997 (14,6 millions \$) et d'une somme de 23,7 millions \$ affectée à des fins de redressements législatifs.

## 5. Besoins en ressources selon le secteur organisationnel et le secteur d'activité

### Dépenses réelles de 1997-1998

#### SPRR – Secteur d'activité

Organisation <sup>1</sup>	Maximiser les avantages des migrations internationales	Maintenir la tradition humanitaire du Canada	Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	Gérer l'accès au Canada	Fournir des services ministériels <sup>2</sup>	Total <sup>3</sup>
<b>Sélection</b>	3,4					3,4
<b>Intégration</b>			55,0			55,0
<b>Réfugiés</b>		2,8				2,8
<b>Exécution de la loi</b>				3,7		3,7
<b>Québec et Atlantique</b>	8,0	3,2	95,3	20,5	5,0	132,0
<b>Ontario</b>	17,0	23,3	89,5	50,7	7,8	188,3
<b>C.-B., Prairies et Territoires</b>	6,4	15,8	45,7	23,2	5,2	96,3
<b>Région internationale</b>	24,1	0,9		2,5	1,7	29,2
<b>Réseau de services du Ministère</b>	14,1	24,2	8,2	1,3	4,3	52,1
<b>Services ministériels</b>	3,9	0,3	1,3	5,7	95,5	106,7
<b>Totaux</b>	<b>76,9</b>	<b>70,5</b>	<b>295,0</b>	<b>107,6</b>	<b>119,5</b>	<b>669,5</b>
<b>% du total</b>	<b>11,5 %</b>	<b>10,5 %</b>	<b>44,1 %</b>	<b>16,1 %</b>	<b>17,8 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Total des autorisations</b>	<b>78,6</b>	<b>85,8</b>	<b>303,6</b>	<b>109,0</b>	<b>121,2</b>	<b>698,2<sup>4</sup></b>
<i>Dépenses planifiées<sup>5</sup></i>	73,1	85,6	233,3	101,0	82,2	575,2

40

1. Le groupe organisationnel « Services ministériels » englobe : le Cabinet de la Ministre, le Cabinet de la sous-ministre, le Cabinet du sous-ministre délégué, le bureau du sous-ministre adjoint - Opérations, le bureau du sous-ministre adjoint - Développement des politiques et programmes, le bureau du sous-ministre adjoint - Services de gestion, les Services juridiques, les Services exécutifs, les Communications, Politique, planification et recherche stratégiques, la DG du règlement des cas, la DG de la gestion et des technologies de l'information, les Ressources humaines et Finances et Administration. La structure régionale correspond à l'organisation ministérielle avant la restructuration du 23 novembre 1997.
2. Les dépenses du secteur d'activité « Offrir des services ministériels » englobent un montant de 38,3 millions \$ consacré à des dépenses inhabituelles, notamment 11,9 millions \$ pour le Projet de modernisation des systèmes de CIC, 23,7 millions \$ pour divers postes législatifs et 2,7 millions \$ pour la radiation des créances.
3. Les chiffres totaux pour les groupes organisationnels traduisent fidèlement le rendement réel du Ministère en 1997-1998.
4. Le « Total - Dépenses autorisées » représente le total des montants prévus dans le Budget principal des dépenses (575,2 millions \$) et dans le Budget supplémentaire (99,3 millions \$), ainsi que des montants affectés à des redressements législatifs (23,7 millions \$).
5. Les chiffres par secteur d'activité de la SPRR représentent une estimation des dépenses du Ministère et des dépenses prévues pour 1997-1998 selon la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation. Lorsque l'on a mis au point la méthode utilisée pour produire ces estimations, on s'est efforcé de prévoir l'incidence globale de l'adoption de la nouvelle SPRR sur les données des dépenses antérieures. Au fur et à mesure que le système de la SPRR deviendra bien implanté, il faudra peut-être améliorer encore la présentation des dépenses par secteur d'activité.

## 6. Recettes par rapport aux crédits

Le tableau n'est pas pertinent pour Citoyenneté et Immigration Canada.

## 7. Recettes versées au Trésor, par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réel 1995-1996	Réel 1996-1997	Total prévu 1997-1998	Réel 1997-1998
<b>Maximiser les avantages des migrations internationales</b>				
Recouvrement des coûts de l'immigration	177,8	172,4	181,0	201,0
Droit exigé pour l'établissement	169,0	148,8	106,5	106,5
<b>Maintenir la tradition humanitaire du Canada</b>				
Recouvrement des coûts de l'immigration	3,8	3,9	3,4	4,6
Droit exigé pour l'établissement	6,9	18,5	13,3	13,2
Intérêts/Programme de prêts aux immigrants	0,1	0,1	0,2	0,3
<b>Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants</b>				
Recouvrements des coûts Citoyenneté	21,3	20,9	20,8	20,6
Droit exigé pour la citoyenneté	10,5	14,2	29,5	12,9
<b>Gérer l'accès au Canada</b>				
Recouvrement des coûts de l'immigration	3,5	3,9	4,0	4,6
Obligations des transporteurs	4,2	6,3	5,0	4,8
<b>Total des recettes versées au Trésor</b>	<b>397,1</b>	<b>389,0</b>	<b>363,7</b>	<b>368,5</b>

## 8. Paiements statutaires

Le tableau n'est pas pertinent pour Citoyenneté et Immigration Canada.

## 9. Projets d'immobilisations, par secteur d'activité

(millions \$)	Réel 1995-1996	Réel 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Total des autorisations 1997-1998	Réel 1997-1998
<b>Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants — Subventions</b>					
Subvention pour l'Accord Canada-Québec	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0
Subventions aux provinces pour répondre au besoins croissant d'aider les immigrants à s'intégrer	—	—	—	46,3	46,3
<b>Total des subventions</b>	<b>90,0</b>	<b>90,0</b>	<b>90,0</b>	<b>136,3</b>	<b>136,3<sup>1</sup></b>
<b>Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants — Contributions</b>					
Établissement et adaptation des immigrants	14,1	14,5	14,3	25,4	25,1
Programme d'accueil	2,0	2,2	2,2	2,5	2,4
Cours de langue pour les immigrants au Canada	94,6	93,5	101,9	109,2	102,2
<b>Maintenir la tradition humanitaire du Canada — Contributions</b>					
Aide à l'adaptation	43,1	34,0	45,8	45,8	37,2
Organisation internationale pour les migrations	1,7	1,4	2,0	1,5	1,4
<b>Total des contributions</b>	<b>155,5</b>	<b>145,6</b>	<b>166,2</b>	<b>184,4</b>	<b>168,3</b>
<b>TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERT</b>	<b>245,5</b>	<b>298,9</b>	<b>256,2</b>	<b>320,7</b>	<b>304,6</b>

1. Les écarts entre les dépenses réelles et les dépenses prévues sont principalement attribuables aux subventions accordées aux provinces pour l'intégration des immigrants; ces subventions ont été approuvées dans le Budget supplémentaire des dépenses pour 1997-1998.

## 10. Dépenses en capital, par secteur d'activité

(millions \$)	Réel 1995-1996	Réel 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Total des autorisations 1997-1998	Réel 1997-1998
Services ministériels	17,3	9,4	7,5	10,1	10,0
<b>Total – Dépenses en capital</b>	<b>17,3</b>	<b>9,4</b>	<b>7,5</b>	<b>10,1</b>	<b>10,0</b>

## 11. Projets d'immobilisations, par secteur d'activité

### Projets d'immobilisations<sup>1</sup>

(millions \$)	Coût total estimatif actuel <sup>2</sup>	Réel 1995-1996	Réel 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Total des autorisations 1997-1998	Réel 1997-1998
Modernisation des systèmes de CIC <sup>3</sup>	89,6	19,2	23,5	14,4	14,4	11,9
<b>Total – Projets d'immobilisations</b>	<b>89,6</b>	<b>19,2</b>	<b>23,5</b>	<b>14,4</b>	<b>14,4</b>	<b>11,9</b>

1. Le présent tableau comprend toutes les ressources d'immobilisations.

2. Le total prévu des coûts du projet a été révisé, passant de 99,8 millions\$ à 89,6 millions \$. Ce chiffre correspond aux autorisations approuvées.

3. Des projets antérieurs ont été intégrés au projet de modernisation des systèmes de CIC, qui aura recours à des investissements nouveaux pour moderniser les systèmes d'information du Ministère. Les définitions se rapportent aux catégories et aux niveaux d'approbation applicables aux projets d'immobilisations : F-ADP/DCT (Estimation fondée – Approbation définitive du projet/Décision du Conseil du Trésor).

## 12. États des grands projets de l'État

Le tableau n'est pas pertinent pour Citoyenneté et Immigration Canada.

## 13. Prêts, investissements et avances

43

### Prêts à l'immigration

	Réel 1995-1996 (milliers \$)	Nombre de prêts 1995-1996	Réel 1996-1997 (milliers \$)	Nombre de prêts 1996-1997	Réel 1997-98 (milliers \$)	Nombre de prêts 1997-1998
Prêts de transport, d'admissibilité et au titre du droit exigé pour l'établissement <sup>1</sup>	10,569	4,088	15,013	4,960	15,816	6,035
Prêts d'aide	1,568	5,288	1,339	2,565	1,665	4,330
<b>Total</b>	<b>12,137</b>	<b>9,376</b>	<b>16,352</b>	<b>7,525</b>	<b>17,481</b>	<b>10,365</b>

1. Le droit exigé pour l'établissement a été adopté dans le Budget de février 1995.

## 14. États financiers du fonds renouvelable

Le tableau n'est pas pertinent pour Citoyenneté et Immigration Canada.

## 15. Passif éventuel

### Liste des éléments de passif éventuel<sup>1</sup>

### Montant

(millions \$)	au 31 mars 1996	au 31 mars 1997	au 31 mars 1998
1. Réclamations relatives à deux personnes visées par des mesures d'expulsion qui ont été reconnues coupables ou accusées de meurtre	110,0	121,5	121,5
2. Affaires découlant de l'application de la <i>Loi sur l'immigration</i>	13,2	34,7	44,9
<b>Total</b>	<b>123,2</b>	<b>156,2</b>	<b>166,4</b>

Ces affaires étant actuellement devant les tribunaux, le Ministère ne peut donner plus de détails à leur sujet. Toutefois, comme il s'agit de passifs possibles contre la Couronne, il convient de les présenter à titre d'information seulement.

# Partie V : Rapport d'ensemble

## Stratégie de développement durable

Au cours de 1997-1998, CIC a préparé sa première Stratégie de développement durable (SDD)<sup>6</sup> et en a entrepris la mise en œuvre. La SDD a été déposée devant le Parlement le 10 décembre 1997 conformément à la *Loi sur le vérificateur général* et aux directives de la politique telles qu'elles figurent au « Guide de l'écogouvernement ». Lors de son examen de 1998, le Commissaire à l'environnement et au développement durable a déclaré que la SDD de CIC répondait à la plupart des exigences fondamentales. Cette stratégie décrit les objectifs et le plan d'action du Ministère en vue d'intégrer des considérations d'ordre économique, social et écologique à ses politiques, programmes et opérations, à partir de discussions internes au Ministère et avec les principaux intéressés externes.

Durant ces consultations, la plupart des participants ont indiqué que la société devait accorder une place importante à la protection de l'environnement. Par ailleurs, des conditions socioéconomiques durables, davantage susceptibles d'être influencées par les politiques et les programmes de citoyenneté et d'immigration, sont également perçues comme des composantes essentielles du développement durable. En conséquence, dans les années à venir, CIC favorisera le développement durable en se concentrant sur les aspects dont il a plus immédiatement la maîtrise, notamment, l'écologisation de ses opérations, son pouvoir de sélection des immigrants qui lui permet d'aider l'industrie à trouver les

compétences dont elle a besoin et qui ne sont pas immédiatement disponibles au Canada, la transmission d'information aux nouveaux arrivants et aux candidats à la citoyenneté en conformité avec les principes de développement durable.

La préparation de la SDD est en soi une réalisation importante du Ministère pour la période visée par le présent rapport. La majorité des travaux visant à mettre en œuvre la stratégie ministérielle ont débuté en janvier 1998. CIC a mis au point un système de gestion écologique servant de cadre de travail aux initiatives écologiques dans les domaines de la gestion du parc de véhicules, des achats et de la gestion des installations. Voici où nous en sommes :

- Ébauche achevée des plans en vue de se conformer à la politique révisée du Conseil du Trésor sur les véhicules de fonction des ministères. Ces plans font actuellement l'objet de discussions internes;
- Élaboration complétée d'une politique de sélection des véhicules les plus avantageux sur le plan de la consommation d'essence et des pratiques opérationnelles compatibles avec les activités de CIC;
- Mise en application de pratiques normalisées en ce qui concerne le suivi de l'entretien des véhicules, l'objectif étant de chercher à limiter au maximum les émissions de gaz nocifs et la consommation d'essence;

<sup>3</sup> Site de la SDD de CIC  
([http://cicnet.ci.gc.ca/french/pub/sds\\_f.html](http://cicnet.ci.gc.ca/french/pub/sds_f.html))

- Ébauche terminée d'une politique sur l'achat de véhicules visant à prendre en compte les considérations écologiques comme facteurs principaux. Cette ébauche fait actuellement l'objet de discussions internes.
- Révision et mise en application des directives concernant les marchés de services qui exigent des fournisseurs des pratiques écologiques en ce qui concerne l'emballage, les déchets et autres opérations se rapportant à l'exploitation.
- Phase finale d'une vérification des activités de recyclage à l'Administration centrale et planification de la phase de mise en vigueur du Programme de réduction des déchets de CIC — des activités semblables de recyclage ou de réduction des déchets sont actuellement en cours en région, notamment dans les bureaux de CIC du Québec et des Prairies/Territoires du Nord-Ouest.

Enfin, dans les domaines de l'éducation et des communications, CIC a mis au point, avec le concours d'Environnement Canada, des renseignements factuels pour une nouvelle section se rapportant au concept de développement durable qui sera insérée dans la publication *Regard sur le Canada*. Cette publication est destinée à tous les candidats à la citoyenneté.

## Mesures réglementaires

But des mesures législatives ou réglementaires	Résultats escomptés	Résultats obtenus
<p><b>Règlement sur les prix à payer, Loi sur l'immigration</b> : adapter les droits exigés pour les services en vertu du Programme d'immigration.</p>	<p>Analyse des coûts et des recettes des services d'immigration si la situation le justifie.</p>	<p>Ce règlement a été modifié deux fois. En voici les résultats :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. barème des droits simplifié</li> <li>2. majoration des droits exigés pour les services aux visiteurs</li> <li>3. élimination du maximum des droits pour les familles</li> <li>4. élimination de certaines exemptions pour les visas de visiteurs</li> </ol>
<p><b>Règlement sur l'immigration, 1978</b>  <b>Obligations de visa pour les visiteurs</b> : le paragr. 9(1) de la Loi sur l'immigration oblige tous les visiteurs, excepté dans les cas dûment stipulés par le Règlement, à demander et à détenir un visa avant de se présenter à un point d'entrée canadien.</p>	<p>Modification du règlement visant l'annulation ou l'ajout des dispenses de visa pour les citoyens des pays indiqués.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dispense du visa de visiteur pour les ressortissants du Portugal (voir p. 28)</li> <li>– Réimposition du visa de visiteur pour les ressortissants tchèques (voir p. 28)</li> <li>– Prorogation de la dispense du visa de visiteur pour les ressortissants de la zone administrative spéciale de Hong Kong et pour les détenteurs d'un passeport de citoyen britannique d'outre-mer (Hong Kong).</li> </ul>
<p><b>Règlement sur l'immigration, 1978 - Catégorie des gens d'affaires immigrants</b> : accoître la contribution économique des gens d'affaires immigrants, y compris les investisseurs et leur participation à l'économie canadienne.</p>	<p>Une nouvelle réglementation concernant les investissements faits par des investisseurs immigrants et la sélection des gens d'affaires immigrants sera mise en vigueur.</p>	<p>Des consultations sont actuellement en cours avec les provinces visant à trouver un consensus sur un modèle d'investissement (voir p. 16).</p>
<p><b>Catégorie des personnes outre-frontières en voie de réinstallation (POR) et dispositions relatives au parrainage privé</b> : répondre aux besoins des réfugiés.</p>	<p>Révision du règlement sur la catégorie des POR.</p>	<p>Des modifications ont été apportées aux dispositions réglementaires régissant le parrainage (voir p. 17).</p>
<p><b>Révision de la législation</b> : mettre à jour et simplifier la législation actuelle.</p>	<p>Refonte de la législation sur l'immigration.</p>	<p>(Voir p. 13)</p>



# Partie VI : Autres renseignements

## Pour obtenir des renseignements et connaître les sites Web

Maryse Brunet-Lalonde  
Directrice générale  
Communications  
Citoyenneté et Immigration Canada  
Tour Jean-Edmonds Sud  
19<sup>e</sup> étage, section C  
365, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 1L1  
Site Internet : <http://cicnet.ci.gc.ca>

Tél. : (613) 941-7077  
Télec. : (613) 941-7099

Ann Ratcliffe  
Directrice générale  
Politique, planification et recherche stratégiques  
Citoyenneté et Immigration Canada  
Tour Jean-Edmonds Sud  
18<sup>e</sup> étage, section D  
365, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 1L1

Tél. : (613) 957-5956  
Télec. : (613) 957-5955

Lyse Ricard  
Directrice générale  
Finances et Administration  
Citoyenneté et Immigration Canada  
Tour Jean-Edmonds Nord  
4<sup>e</sup> étage, section A  
300, rue Slater  
Ottawa (Ontario) K1A 1L1

Tél. : (613) 954-4443  
Télec. : (613) 957-2775

Joan Atkinson  
Directrice générale  
Sélection  
Citoyenneté et Immigration Canada  
Tour Jean-Edmonds Nord  
7<sup>e</sup> étage, section B  
300, rue Slater  
Ottawa (Ontario) K1A 1L1

Tél. : (613) 941-8989  
Télec. : (613) 941-9323

Gerry Van Kessel  
Directeur général  
Réfugiés  
Citoyenneté et Immigration Canada  
Tour Jean-Edmonds Sud  
17<sup>e</sup> étage, section D  
365, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 1L1

Tél. : (613) 957-5874  
Télec. : (613) 957-5869

Pierre Bourget  
Directeur général  
Intégration  
Citoyenneté et Immigration Canada  
Tour Jean-Edmonds Nord  
5<sup>e</sup> étage, section D  
300, rue Slater  
Ottawa (Ontario) K1A 1L1

Tél. : (613) 957-3257  
Télec. : (613) 952-0594

Elizabeth Tromp  
Directrice générale  
Exécution de la loi  
Citoyenneté et Immigration Canada  
Tour Jean-Edmonds Nord  
8<sup>e</sup> étage, section B  
300, rue Slater  
Ottawa (Ontario) K1A 1L1

Tél. : (613) 954-6132  
Télec. : (613) 954-6765

## Lois et règlements connexes relevant du Ministère

### Lois et règlements connexes relevant du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

Le ministre est responsable devant le Parlement des lois et règlements connexes suivants :

<i>Loi sur la citoyenneté</i>	L.R.C., 1985, ch.29, modifiée
<i>Loi sur l'immigration</i>	L.R.C., 1985, ch.1-2, modifiée
<i>Règlement sur la citoyenneté, 1993</i>	DORS/93-246, modifié
<i>Règlement sur les prix à payer, Loi sur l'immigration,</i>	DORS/86-64, modifié
<i>Règlement sur l'immigration, 1978</i>	DORS/78-172, modifié
<i>Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration</i>	L.C. , 1994, ch.31
<i>Règlement sur la catégorie admissible de demandeurs du statut de réfugié</i>	DORS/90-40, modifié
<i>Règlement sur les catégories d'immigrants précisées pour des raisons d'ordre humanitaire</i>	DORS/97-183

Le ministre partage la responsabilité devant le Parlement en ce qui concerne les lois et règlements connexes suivants :

<i>Loi sur l'immigration</i>	L.R.C., 1985, (4 <sup>e</sup> suppl.), ch.28, modifiée
Règles de la section du statut de réfugié	DORS/93-45
Règles de la section d'arbitrage	DORS/93-47
Règles de la section d'appel de l'immigration	DORS/93-47, modifiées

## Liste des rapports annuels exigés par la loi et autres rapports du Ministère

RAPPORTS OBLIGATOIRES DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS AU PARLEMENT (1997)		
RAPPORT	DÉLAI DE PRÉSENTATION	RENOI À L'ARTICLE DE LA LOI
Citoyenneté et Immigration - Accès à l'information et Protection des renseignements personnels : Rapport annuel	Dans les 3 mois suivant la fin de chaque exercice financier ou, si la Chambre ne siège pas, dans les 15 premiers jours de séance suivant l'ouverture de la prochaine session. Prochain dépôt : au plus tard le 9 octobre 1998.	L.R.C. 1985, ch. A-1, par. 72(2) et L.C.R. 1985, ch. P-21, par. 72(2)
Citoyenneté et Immigration - Plan annuel en matière d'immigration	Au plus tard le 1 <sup>er</sup> novembre 1998 ou, si le Parlement ne siège pas, au plus tard 15 jours après la reprise des séances.	L.R.C. 1985, ch. I-2, art. 7, modifié par L.C. 1992, ch. 49, art.3
Commission de l'Immigration et du statut de réfugié - Accès à l'information et Protection des renseignements personnels : Rapport annuel	Dans les 3 mois suivant la fin de chaque exercice financier ou, si la Chambre ne siège pas, dans les 15 premiers jours de séance suivant l'ouverture de la prochaine session. Prochain dépôt : au plus tard le 9 octobre 1998.	L.R.C. 1985, ch. A-1, par. 72(2) et L.C.R. 1985, ch. P-21, par. 72(2)
Commission de l'Immigration et du statut de réfugié - Règles établies par le président	Dans les 15 premiers jours de séance de la chambre suivant leur agrément par le gouverneur en conseil	L.R.C. 1985, ch. I-2, par. 65(2), modifié par les L.R.C. 1985, (4 <sup>e</sup> suppl.), ch. 28, art. 18
Prêts aux immigrants - Rapport annuel	Dans les 6 premiers mois de chaque exercice financier ou, si le Parlement ne siège pas, dans les 15 premiers jours de séance suivant la reprise des travaux. Prochain dépôt : au plus tard le 30 septembre 1998.	L.R.C. 1985, ch. I-2, par. 119(4), modifié par les L.R.C. 1985, (4 <sup>e</sup> suppl.), ch. 1, art. 27
Permis ministériels - Rapport annuel	Dans les 30 premiers jours de chaque exercice financier ou, si le Parlement ne siège pas, dans les 30 premiers jours de séance suivant la reprise des travaux de la Chambre. Prochain dépôt: au plus tard le 30 avril 1999.	L.R.C. 1985, ch. I-2, par. 37(7)
Rapport sur le développement durable	Dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur des modifications du 15 décembre 1995 de la <i>Loi sur le vérificateur général</i> et tous les trois ans par la suite. Prochain dépôt : décembre 2000.	L.C. 1995, ch. 43, par. 24(1)